

l'enseignement agricole



La carte des lycées agricoles dans l'action

- DUNKERQUE
- YVETOT
- NEUBOURG
- LE ROBILLARD
- CHAMBRAY
- COUTANCES
- BEAUNE LA ROLLANDE
- LE MANS
- MONTOIRE
- LAVAL
- BRETTE LES PINS
- VENDOME
- Château GONTIER
- MONTRÉUIL BELLAY
- ANGERS
- CHATEAURoux
- LAROCHE / YON
- NIORT
- MELLE
- ST YRIEIX-LA PERCHE
- BRIVE-OBJEAT
- BLANQUEFORT
- TONNEINS
- SABRES
- BAZAS
- DAX
- TOULOUSE



Manifestation et rétention des notes
La mobilisation en marche

Manifestation du 19 octobre

Un incontestable succès, une attente forte



Rassemblant plus de 80000 personnes, personnels de l'éducation, parents, jeunes..., dynamiques et motivées, la manifestation nationale pour l'Éducation du 19 octobre a été un incontestable succès. Elle exprime de façon éclatante la

contestation d'une politique qui menace le service public d'éducation à la fois par des suppressions d'emplois massives et par des réformes autoritaires, sans la moindre concertation, qui tournent le dos aux besoins. Elle exprime tout autant une attente forte de mesures qui permettent de recréer la dynamique indispensable pour une école de la réussite de tous.

Le gouvernement ne peut pas continuer à ignorer cette réalité : la FSU lui demande de faire sans délai de premiers gestes qui répondent aux attentes, en particulier de revenir sur les suppressions de postes du projet de budget 2009 et d'ouvrir de véritables négociations sur les évolutions nécessaires du système éducatif.

Elle se concertera avec ses partenaires pour décider de nouvelles actions unitaires si le gouvernement ne répond pas.

Communiqué FSU du 19 octobre



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : octobre 2008
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513



OCTOBRE 2008
numéro 311

actualité

4

- › Rétention de notes : de plus en plus de lycées dans l'action
- › Projet de budget 2009 : trop d'erreurs dans les documents ministériels pour faire une analyse fiable !

pédago

6

- › Rénovation de la voie professionnelle : quels risques pour les élèves et pour les établissements ?
- › Appel du 4 octobre : appel des Etats Généraux de la formation des enseignants
- › Réforme du lycée : quel impact ?

corpo

10

- › Lutte contre la précarité : le Snetap aux côtés des ACE
- › Administratifs : les sacrifiés de l'enseignement agricole public
- › Les représentants « vie scolaire » à la DGER : une bonne écoute mais peu d'engagements
- › Il faut augmenter les salaires
- › Enseignement Maritime : le combat des personnels
- › Grille indiciaire

politique scolaire

18

- › 5^e schéma : un désinvestissement éducatif en perspective

affaires générales

20

- › Lettre au président de la République

tribune libre

24

- › Le combat laïque continue : non à la " laïcité positive "

C'est maintenant qu'il faut agir !



8 0 000 personnes sont venues à Paris le dimanche 19 octobre pour manifester et exiger une autre politique éducative de ce gouvernement. Elles ont dit STOP aux suppressions d'emplois qui engendrent une dégradation insidieuse du système éducatif. Elles ont dit NON aux réformes en cours qui font voler en éclats la voie professionnelle sans avoir pris en compte ni les besoins ni l'intérêt des élèves qui y sont scolarisés, ou qui entendent remplacer l'organisation actuelle du lycée par des parcours à la carte « allégés » qui seront autant de points d'appui pour remettre en cause les cadres nationaux qui ont jusqu'à présent garanti l'unité d'une école de conception républicaine.

Contre les suppressions d'emplois, contre la baisse des moyens, contre la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, telle qu'elle est actuellement prévue dans l'enseignement agricole, et contre les principes mêmes de la réforme du lycée qui risquent d'avoir des effets désastreux pour notre système d'enseignement, **56 lycées de l'EAP sont passés à l'action en décidant de s'engager dans la rétention des notes** à l'appel de l'intersyndicale Snetap-FSU/Syac-CGT / SUD Rural. Chaque jour, de nouveaux établissements publics rejoignent cette action, dont l'ampleur doit maintenant contraindre le ministre à réviser ses choix.

Les actions menées et les revendications portées par les personnels, les parents et de nombreux mouvements éducatifs s'inscrivent pleinement dans les actions de défense des services publics que ce gouvernement n'a eu de cesse d'affaiblir au nom d'une doctrine libérale érigée en dogme indépassable au niveau européen.

La crise financière qui s'est fait jour ces dernières semaines, résultat d'une vision ultra-libérale où la dérégulation a été poussée à son paroxysme, en dehors de tout réel contrôle par les états, démontre s'il en était besoin combien cette conception ultra-libérale pleine d'arrogance qui a prévalu ces dernières décennies trouve ses limites et combien le rôle des pouvoirs publics est nécessaire !

Dans ce contexte, nous devons tous ensemble affirmer nos valeurs, qui s'inscrivent à l'opposé de cette conception mercantile du monde, et agir pour qu'elles soient prises en compte dans l'élaboration des choix et des décisions politiques qui organisent les différentes activités.

Exiger le maintien de services publics forts qui sont le ciment de la solidarité, exiger que le service public d'éducation redevienne une priorité pour le gouvernement, combattre les suppressions d'emplois et toutes les réformes qui en découlent, voilà le sens de notre combat, de nos actions. Car ces « réformes » – quels que soient les habillages pédagogiques dont le gouvernement les pare ou les arguments fallacieux qu'il oppose à nos actions – n'ont toutes qu'une seule origine : la volonté du gouvernement de réduire les dépenses éducatives.

Plus du quart des établissements publics sont désormais dans l'action dans l'EAP.

Nous appelons tous ceux et toutes celles qui n'ont pas encore franchi le pas à s'engager sans tarder dans l'action de rétention des notes en concertation avec les représentants des parents et des élèves, afin de peser sans tarder sur les débats budgétaires qui commencent et vont se poursuivre jusqu'en décembre, et pour exiger des réformes éducatives qui soient construites, non pas dans l'objectif de faire des économies, mais pour répondre à l'exigence d'une démocratisation accrue de l'accès à la scolarisation et à une qualification reconnue.



Annick Merrien



CAP d'avancement

Les CAP pour l'avancement se déroulent dans les prochains mois. Pour permettre le travail de vos représentants aux commissions, complétez et retournez la fiche jointe à ce numéro (page 23).

- CPE : 19 novembre
- PCEA : 25 et 26 novembre
- PLPA : 3 et 4 décembre

La fiche est à envoyer au coordinateur de chaque CAP :

- CPE**
Didier REVEL - LEGTA de la Lozère
Civergols - 48200 St Chely d'Apcher
- PCEA**
Francis LUCAS - LEGTA d'Auch Beaulieu
Domaine de Beaulieu - 32020 Auch cedex 9
- PLPA**
Bernard MOINE - LEGTA de Romans
Route de Tain - BP 224 - 26105 Romans sur Isère

Les TOS dans les lycées agricoles Non, tout n'est pas rose

La rentrée s'est faite d'une manière globalement satisfaisante dans la plupart des établissements car les Conseils Régionaux ont souvent mis en place des concours de recrutement afin de résorber la précarité. Cependant tout n'est pas rose non plus pour les TOS.

La précarité n'est pas encore résorbée

En effet, il reste nombre de nos collègues en situation précaire, en particulier des agents payés par le budget de l'établissement, certains responsables régionaux déclarant que ces personnes sont sur des heures qui ne faisaient pas partie des dotations lors du transfert et refusent ainsi de les titulariser. Le secteur précarité du SNETAP s'est emparé de cette affaire, pour l'instant dans deux régions Centre et Poitou-Charentes, le Snetap se bat pour que justice soit rendue à ces collègues qui ont parfois subi 10 ans de contrats à durée déterminée.

Les missions des chauffeurs de car sont encore trop souvent niées

Le cas des chauffeurs de car qui ont été décentralisés comme leurs collègues, mais qui se voient refuser la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs missions, n'a pas été oublié par le SNETAP. Dans chaque région, nous avons questionné les responsables politiques, nous avons aussi interrogé la DGER sur ses responsabilités en matière de mise en place de la totalité des enseignements prévus dans les référentiels. En effet, non seulement les chauffeurs de car se voient niés dans leurs compétences, mais les transports en car sont indispensables pour dispenser l'enseignement dans nombre de filières de nos lycées et cela à tous les niveaux, du BEPA au BTS.

Le Ministère de l'Intérieur, questionné par la DGER, rétorque que la mission des chauffeurs de car avait été transférée dès 1983 !!! Comme de nombreuses régions ne veulent rien entendre, le SNETAP demande que la DGER, par l'intermédiaire des DRAF, organise dans toutes les régions, des réunions tri-partites, Conseil Régional/DRAF/représentants du personnel afin de régler ce problème qui paralyse nos établissements.

La campagne pour les élections territoriales est en cours

Si des concours de recrutement ont été organisés dans de nombreuses régions, si des formations ont été mises en place, c'est grâce à la ténacité des élus FSU dans les CTP des Conseils Régionaux. Le 6 novembre prochain, des élections renouvelleront ces CTP et éliront les représentants du personnel dans les CAP de la fonction publique territoriale, dont dépendront tous les TOS au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

La FSU est la première fédération de la Fonction Publique d'État. Qui mieux qu'elle connaît depuis longtemps le travail des personnels TOS dans les établissements ? Et qui mieux que le SNETAP connaît les spécificités du travail dans les lycées agricoles où les TOS sont souvent beaucoup plus partie prenante de la vie éducative que ce n'est le cas à l'EN ?

Dans toutes les régions, la FSU est la seule à avoir, en position éligible, un TOS des lycées agricoles. Le SNETAP, multi-catégoriel, unit l'ensemble des agents d'un même établissement, quel que soit leur employeur, dans le même but : que nos élèves poursuivent leurs études dans les meilleures conditions possibles. C'est en nous battant tous ensemble que nous parviendrons à déjouer les projets du ministère de l'Agriculture contre l'enseignement agricole public !

Sylvie Debord

Rétention de notes De plus en plus dans l'actio



Projet de budget 2009 Trop d'erreurs da pour faire une an



Comme chaque année, le Snetap se proposait de vous informer sur les décisions arrêtées en matière de suppressions de postes pour le budget 2009. Un article devait paraître dans ce bulletin comme c'est généralement le cas en octobre. Nous sommes cependant contraints de reporter cette présentation car après avoir étudié les documents, nous avons constaté qu'ils comportaient des erreurs (évolution non plausible d'une année sur l'autre, erreurs d'effectifs entre catégories de personnels, non concordance des chiffres entre les

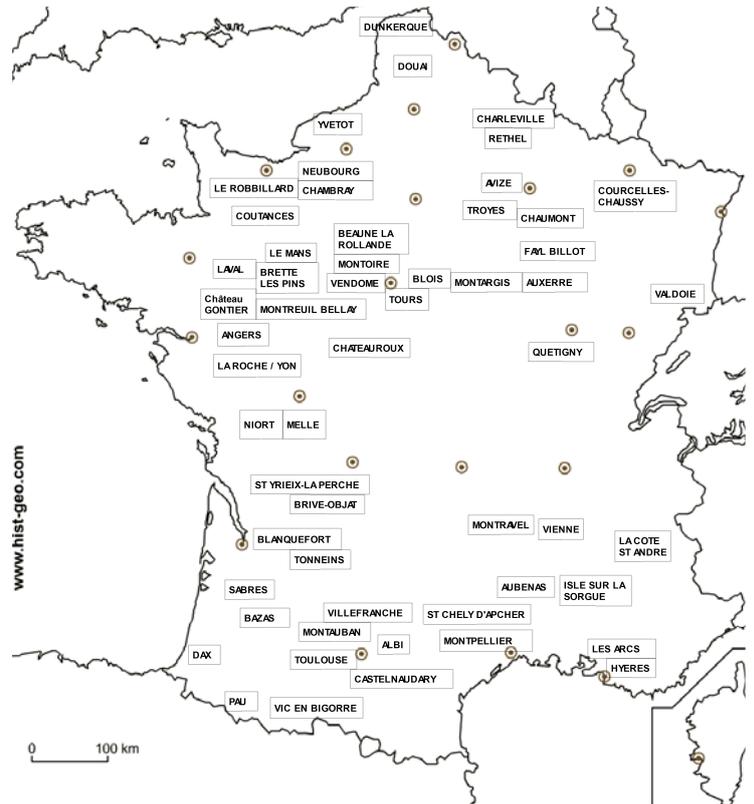
plus de lycées

De plus en plus de lycées s'engagent dans la rétention des rubans et des notes. Il faut dire que le retard de publication de la circulaire de préparation de la rentrée et les informations diffusées par les DRAF en CTPR et en CREA ne sont pas à même de rassurer l'ensemble de la communauté éducative. Il est encore temps pour les militants du Snetap de réunir des assemblées générales là où cela n'aurait pas été fait pour rejoindre le mouvement. Par ailleurs le contact avec les parents et les parlementaires doit être amplifié pour peser sur les discussions budgétaires en cours à l'Assemblée Nationale.

Une mobilisation à la hauteur des enjeux est la seule réponse possible des personnels à ceux qui tentent de démanteler le service public d'éducation.

Toutes les informations pratiques et le suivi de l'opération rétention des rubans et des notes sont disponibles sur le site www.snetap-fsu.fr

Rentrée sans ambition
+
Rentrée sans moyens
=
Rentrée sans notes
+
Rentrée sans CCF



Les établissements engagés dans l'action au 20 octobre 2008.

ns les documents ministériels alyse fiable !

différents tableaux...) et qu'il n'y avait pas non plus concordance entre les documents remis lors du CTPM du 26 septembre 2008 et le « bleu » du Budget 2009, c'est à dire le document officiel remis aux parlementaires (projet de loi de finances), sur la base duquel ils fondent leurs interventions, leurs avis et finalement leur vote.

Nous avons alerté à la fois le Secrétariat général du ministère et la DGER sur ces erreurs manifestes. La DGER nous a indiqué que les tableaux qui nous avaient été remis pour le CTPM avaient été élaborés par les services du Secrétariat

Général et que seuls ces services seraient en mesure de nous répondre avec précision. Notre interlocuteur à la DGER a cependant indiqué qu'il allait chercher les informations pour être en mesure d'apporter les réponses aux questions que nous avions soulevées. Il nous a ensuite informés que le « bleu » du Budget 2009 comportait effectivement des erreurs et qu'il allait être rectifié...

Nous n'avons pour le moment pas eu de réponse de la sous-direction du Budget du MAP aux questions précises que nous avons posées.

Cet état de fait est d'autant plus gênant que nous avons sollicité

des rendez-vous avec les groupes parlementaires, aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, et que nous ne sommes pas en mesure de leur fournir des éléments précis ni une analyse fiable. De ce fait, nous avons été conduits à demander le report de l'entrevue que nous devions avoir le 15 octobre avec Mme Ferat, rapporteur du budget de l'enseignement agricole au Sénat.

Nous regrettons d'autant plus cette situation que ce n'est pas la première fois qu'elle se produit car les années passées, nous avons déjà eu l'occasion de signaler les erreurs que comportaient ces documents,

sans que l'administration se soit pour autant donné les moyens de fournir des documents fiables les années suivantes.

Dès que nous disposerons des documents budgétaires rectifiés, nous ferons parvenir aux secrétaires de section le document d'analyse habituel et nous en publierons les éléments principaux dans le prochain bulletin.

Nous demandons aux syndiqués de bien vouloir excuser ce contretemps indépendant de notre volonté.

Annick Merrien
Secrétaire Générale

Rénovation de la voie professionnelle Quels risques pour les élèves

Le projet de la DGER en date du 28 août 2008 « Rénovation de la voie professionnelle - Structuration des parcours rentrée 2009 » (1) présente entre autres l'architecture modulaire de la nouvelle Seconde Pro Aménagement. A partir de ce document, le SNETAP a réalisé un diaporama pour illustrer les conséquences en ce qui concerne :

- l'évolution des volumes horaires par discipline,
- l'évolution prévisible des structures
- l'impact sur les postes d'enseignants.

Ce diaporama doit être utilisé dans toutes les sections pour susciter le débat et amplifier la mobilisation. L'exemple concret qu'il présente est en effet transposable à d'autres secteurs que l'Aménagement.

1 - Voir bulletin de l'Enseignement Agricole n° 310 de septembre 2008.



Info récente : le « sort » des titulaires du BEPA en juin 2010 n'est pas arrêté quant à leur poursuite d'études. A la rentrée 2010, ils ne seraient pas obligatoirement en 1^{ère} Bac Pro avec les élèves issus de la 2^{nde} professionnelle, version Bac Pro en 3 ans. (CTPC du 25 septembre).

La 2^{nde} Professionnelle pourrait être moins « généraliste » que ce à quoi l'on s'attendait jusqu'à présent ; elle serait plus ou moins spécialisée mais devrait tout de même permettre à tout élève de s'orienter vers n'importe quel Bac Pro du secteur de la 2^{nde} Pro. Cela va poser des problèmes en terme de motivation et d'orientation des élèves sans parler de l'absence de lisibilité d'un tel dispositif.

A partir du projet d'architecture des futures 2^{ndes} Pro nous pouvons élaborer quelques hypothèses sur la diminution des heures d'enseignement et donc sur l'évolution des structures :



Exemple d'un établissement du secteur aménagement : évolution probable des structures et conséquences en terme de postes

A gauche, le Bac Pro en 4 ans et à droite le dispositif en 3 ans. A noter que le diplôme et la formation du Bac Pro (1^{ère} et Terminale) resteraient inchangés avec le passage au Bac Pro en 3 ans. On peut donc en déduire que les 2 années de BEPA sont concentrées en une seule année de 2^{nde} Pro avec une certification du BEPA au cours de la 2^{nde} Pro et/ou de la 1^{ère} année de Bac pro.

COMPARATIF HORAIRE ELEVE BEPA TF / 2nd Pro

DISCIPLINE	BEPA TF 2002		BEPA TF 2005 Nouvelles Grilles horaires		2 nd Pro Aménagement	
	Horaire global	Horaire hebdo	Horaire global	Horaire hebdo	Horaire global	Horaire hebdo
Français	140	2 h 30	134	2 h 00	60	2 h 00
Documentation	20		30	0 h 30		
Langue vivante	120	2 h 00	120	2 h 00	60	2 h 00
Histoire Géographie	60	1 h 00	65	1 h 00	30	1 h 00
Education socio culturelle	90	1 h 30	70	1 h 00	30	1 h 00
EPS	165	2 h 30	164	2 h 30	60	2 h 00
Mathématique	140	2 h 00	125	2 h 00	60	2 h 00
Informatique	30	0 h 30	30	0 h 30	30	1 h 00
Biologie Ecologie	145	2 h 30	150	2 h 30	60	2 h 00
Physique Chimie	75	1 h 00	65	1 h 00	30	1 h 00
Sciences éco / sociales / gestion	125	2 h 00	129	2 h 00	30	1 h 00
Sc et tech Agroéquipements	90	1 h 30	96	1 h 30	60	2 h 00
Sc et tech des Aménagements	558	9 h 30	472	7 h 30	210	7 h 00
Activités pluri (réparties entre disciplines)	88		90	1 h 30	30	1 h 00
Enseignement individualisé					90	3 h 00
Non affecté (MIL ...)	102	1 h 30	90	1 h 30		
Total	1860	29 h 00	1740	29 h 00	840	28 h 00
Stage Collectif						1 sem
Voyage d'étude	1 sem		1 sem			
Chantier Ecole	4 sem		4 sem			1 sem
Stage individuel en entreprise	8 sem		8 sem			3 sem
Mise à niveau						1 sem
Total	13 sem		13 sem			6 sem

Ces 3 colonnes comparent les horaires élèves entre le BEPA Travaux Forestiers ancienne version (2002), le BEPA nouvelles grilles horaires (2005) et la 2^{nde} Pro (2009).

A noter un horaire hebdomadaire en baisse d'une heure, la suppression des heures de documentation, la diminution très nette des heures en sciences éco et dans les activités pluridisciplinaires.

90 heures d'enseignements à l'initiative de l'établissement serviront, d'après les hypothèses actuelles à de l'aide individualisée et au projet sportif ou culturel. Les stages sont fortement réduits et posent la question de la finalité professionnalisante de la 2^{nde} Pro.



s et pour les établissements ?

COMPARATIF HORAIRE ELEVE BEPA EAENR / 2nd Pro

DISCIPLINE	BEPA EAENR 2003		BEPA EAENR 2005 Nouvelles Grilles horaires		2 nd Pro Aménagement	
	Horaire global	Horaire hebdo	Horaire global	Horaire hebdo	Horaire global	Horaire hebdo
Français	140	2 h 30	134	2 h 00	60	2 h 00
Documentation	20		30	0 h 30		
Langue vivante	120	2 h 00	120	2 h 00	60	2 h 00
Histoire Géographie	60	1 h 00	65	1 h 00	30	1 h 00
Education socio culturelle	90	1 h 30	70	1 h 00	30	1 h 00
EPS	150	2 h 30	164	2 h 30	60	2 h 00
Mathématique	140	2 h 00	120	2 h 00	60	2 h 00
Informatique	30	0 h 30	30	0 h 30	30	1 h 00
Biologie Ecologie	240	3 h 30	210	3 h 30	60	2 h 00
Physique Chimie	75	1 h 00	65	1 h 00	30	1 h 00
Sciences éco / sociales / gestion	125	2 h 00	104	1 h 30	30	1 h 00
Sc et tech Agroéquipements	90	1 h 30	90	1 h 30	60	2 h 00
Sc et tech des Aménagements	478	7 h 30	448	7 h 00	210	7 h 00
Activités pluri (réparties entre disciplines)	101		90	1 h 30	30	1 h 00
Enseignement individualisé					90	3 h 00
Non affecté (MIL ...)	102	1 h 30	90	1 h 30		
Total	1860	29 h 00	1740	29 h 00	840	28 h 00
Stage Collectif					1 sem	
Voyage d'étude						
Chantier Ecole	1 sem		1 sem		1 sem	
Stage individuel en entreprise	8 sem		8 sem		3 sem	
Mise à niveau					1 sem	
Total	9 sem		9 sem		6 sem	

Ces 3 colonnes comparent les horaires élèves entre le BEPA Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux ancienne version (2002), le BEPA nouvelles grilles horaires (2005) et la 2nde Pro (2009).

COMPARATIF HORAIRE ELEVE BEPA TP / 2nd Pro

DISCIPLINE	BEPA TP 1991		BEPA TP 2005 Nouvelles Grilles horaires		2 nd Pro Aménagement	
	Horaire global	Horaire hebdo	Horaire global	Horaire hebdo	Horaire global	Horaire hebdo
Français	165	2 h 30	134	2 h 00	60	2 h 00
Documentation			30	0 h 30		
Langue vivante	120	2 h 00	120	2 h 00	60	2 h 00
Histoire Géographie	75	1 h 15	65	1 h 00	30	1 h 00
Education socio culturelle	105	1 h 45	100	1 h 30	30	1 h 00
EPS	165	2 h 30	164	2 h 30	60	2 h 00
Mathématique	140	2 h 15	120	2 h 00	60	2 h 00
Informatique	30	0 h 30	30	0 h 30	30	1 h 00
Biologie Ecologie	155	2 h 30	150	2 h 30	60	2 h 00
Physique Chimie	75	1 h 15	65	1 h 00	30	1 h 00
Sciences éco / sociales / gestion	130	2 h 00	124	2 h 00	30	1 h 00
Sc et tech Agroéquipements	60	1 h 00	147	2 h 00	60	2 h 00
Sc et tech des Aménagements	540	8 h 30	401	5 h 30	210	7 h 00
Activités pluri (réparties entre les disciplines)	140		90	1 h 30	30	1 h 00
Enseignement individualisé					90	3 h 00
Non affecté (MIL ...)	90	0 h 30	90	1 h 30		
Total	1850 h	30 h 00	1740	29	840 h	28 h 00
Stage Collectif					1 sem	
Voyage d'étude						
Chantier Ecole					1 sem	
Stage individuel en entreprise	8 sem		8 sem		3 sem	
Mise à niveau					1 sem	
Total	8 sem		8 sem		6 sem	

Ces 3 colonnes comparent les horaires élèves entre le BEPA Travaux Paysagers ancienne version (2002), le BEPA nouvelles grilles horaires (2005) et la 2nde Pro (2009).

Avant la réforme

Exemple d'un établissement spécialisé dans le secteur Aménagement

STRUCTURES (110 élèves) :

- 1 classe 3^{ème}
- 2 classes BEPA TF (1^{ère} et 2^{ème} année)
- 2 classes BEPA EAENR (1^{ère} et 2^{ème} année)
- 2 classes Bac Pro GCCF (1^{ère} et 2^{ème} année)

TF = Travaux Forestiers
EAENR = Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux
GCCF = Gestion et Conduite des Chantiers Forestiers

Après la réforme

Remplacement de 2 classes de BEPA (16 élèves) par une 2nde Pro (32 élèves) et évolution sur les structures, les heures enseignants et le nombre de postes

BEPA TF	BEPA EAENR	2 nd e PRO
1 740 h élèves 90 h Pluri 180 h TPR 165 h PE 12 h AFPS 35 h Voyage d'étude	1740 h élèves 90 h Pluri 90 h TPR 45 h PE 12 h AFPS	840 h élèves 90 h enseign ^{ent} individualisé 195 h dédoublées (estimé) 40 h TPR (estimé) 35 h PE (estimé) 12 h AFPS 30 h Chantier 30 h Mise niveau 30 h Stage collectif
2 222 heures	1 977 heures	1 302 heures
4 199 heures		

Perte d'1 classe en 2009 + perte de 3 classes en 2010 et 2 897 heures en moins soit environ - 4,5 postes dès la rentrée 2009

La perte de trois classes pourrait être effective dès la rentrée 2010 en cas d'une 2nde Pro unique et en raison de la disparition des Terminales BEPA.

Quant à la prévision de suppression des postes, elle n'est pas « alarmiste » mais réaliste puisqu'elle ne prend pas en compte les besoins liés aux décharges de services réglementaires (1^{ère} Chaire, Labo...).

Une avancée mais rien n'est gagné

Lors du CNEA du 7 octobre, la FNSEA a exigé du Ministre de l'Agriculture le maintien du BEPA comme formation et comme diplôme. L'Intersyndicale de l'EAP a soutenu cette exigence qu'elle défend depuis des mois.

Dans sa réponse, le ministre a affirmé que les élèves qui en éprouveraient le besoin pourraient continuer à faire le Bac Pro en 4 ans.

Cela passerait par la constitution de groupes, voire de classes en fonction des effectifs. Concrètement, l'hypothèse envisagée par la DGER serait :

- un cursus en 4 ans envisageable pour des effectifs importants (30 élèves)
 - la constitution de parcours individualisés en classes de 1^{ère} et Terminale Bac Pro (version 3 ans) permettant à chaque élève l'obtention du BEPA à son rythme.
- Si nous pouvons nous satisfaire de la prise de position des organisations

professionnelles et de l'ouverture proposée par le ministre, il est indéniable que les hypothèses envisagées ne sauraient nous leurrer : quel établissement pourra afficher un effectif de 30 élèves pour ouvrir une classe spécifique de Terminale BEPA ? Les parcours individualisés qui verraient coexister en classes de 1^{ère} et terminale Bac Pro des blocs d'enseignement de niveau V et IV sont pédagogiquement inacceptables. S'ils peuvent convenir à des adultes, ils sont inconcevables pour des adolescents ; ils éclateraient en effet le groupe classe et conduiraient à une « usine à gaz » du point de vue de la gestion pédagogique d'un tel dispositif.

Plus que jamais nous devons rester mobilisés et continuer à nous battre pour qu'aucun élève ne reste sur le bord du chemin.

Réforme du lycée Quel impact ?

Le point de la réforme à l'Éducation Nationale

Chantier engagé depuis la fin de l'été 2008, la réforme du lycée doit, d'après Xavier Darcos, permettre une plus grande autonomie des élèves, une meilleure orientation pour faire baisser le taux de redoublement en seconde (1,5% à l'heure actuelle), l'échec en université et dépasser le cloisonnement trop rigide en filières L (littéraire), ES (sciences économiques), et S (scientifique).

Calendrier :

- mise en place de la nouvelle Seconde dès la rentrée 2009, le projet de maquette de la seconde doit être présenté vers le 25 octobre 2008,
- septembre 2010 : première année du nouveau cycle terminal
- septembre 2011 : deuxième année du nouveau cycle terminal,
- juin 2012 : première session du baccalauréat « nouvelle formule ».

La nouvelle maquette de Seconde : elle serait articulée autour de trois grands piliers :

- un tronc commun de 11 modules représentant 60% des cours, constitué des disciplines suivantes : lettres, maths, histoire-géographie, deux langues vivantes et sport,
- 4 modules « exploratoires » représentant 25% du total consacrés à l'exploration de nouvelles disciplines, à l'approfondissement ou au renforcement d'enseignements du tronc commun,
- 3 modules « d'accompagnement » représentant 15% du total permettant du soutien individualisé, relèveraient de l'autonomie pédagogique de l'établissement.

Le cycle terminal verrait le remplacement des séries actuelles par quatre dominantes : « humanités et arts », « sciences », « sciences de la société » et « technologie ». Le découpage se ferait de la manière suivante :

- 45% de tronc commun
- 45% de modules « exploratoires »
- 10% de modules « d'accompagnement ».

L'horaire hebdomadaire serait de 27 heures (contre 28 à 30,5 en moyenne actuellement). L'année scolaire ne serait plus organisée en trimestres mais en semestres avec des modules de 3 heures hebdomadaires et l'enseignement ne serait plus dispensé dans un groupe classe défini pour l'année, les élèves allant d'un groupe à l'autre selon la matière et le semestre.

Cette organisation est supposée permettre à un élève de changer de modules et d'affiner son orientation pour telle ou telle dominante tout au long de son cursus.

L'annonce par le Journal du Dimanche du 5 octobre de la disparition de l'histoire géographie et des mathématiques du tronc commun du cycle terminal, a été démentie par Xavier Darcos qui compte poursuivre la réforme du lycée en dépit du départ

du SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le secondaire qui dénonce la baisse du volume horaire et le caractère facultatif de matières comme les sciences physiques ou les sciences de la vie et de la terre et exige le "maintien de la spécificité de la voie technologique" ainsi que le maintien des séries actuelles (L, ES et S).

Et dans l'Enseignement Agricole ?

La réforme telle qu'elle est engagée, pose la question du maintien de la voie générale et technologique dans l'Enseignement Agricole. Interrogé par les représentants du SNETAP-FSU lors du CTCPC du 25 septembre, le DGER, après avoir rencontré le recteur De Gaudemar, chargé de la réforme, s'est dit "inquiet et vigilant par rapport à cette réforme du lycée sur laquelle l'Enseignement Agricole n'a pas la main". Tout se passe à l'instar de la rénovation de la voie professionnelle : parce que Xavier Darcos a décidé la généralisation du Bac Pro en 3 ans, l'EA n'aurait qu'à suivre. Le SNETAP s'emploiera à faire valoir les spécificités de l'EA, à savoir la coexistence des trois voies (générale, technologique et professionnelle) qui permet à chaque élève, par la voie qui lui convient, d'atteindre le niveau le plus élevé correspondant à ses aspirations et à ses aptitudes. Elle présente par ailleurs l'avantage de favoriser la mixité sociale parmi les élèves. Cette coexistence doit être maintenue et c'est pourquoi la réalité de la situation existant dans notre système doit être prise en compte dans la réflexion engagée au sein du ministère de l'Éducation Nationale, qui devrait associer l'ensemble du système éducatif. Le SNETAP soutient les appels d'associations d'enseignants qui dénoncent la disparition des disciplines scientifiques du tronc commun et rappelle son attachement à l'EATC qui permet aux élèves de Seconde de s'initier à la compréhension du fonctionnement d'un territoire rural en relation avec l'évolution de la société. Cette option, qui regroupe diverses disciplines, est propice au travail pluridisciplinaire et laisse une autonomie à l'équipe pédagogique dans le respect d'un cadre défini nationalement. Le SNETAP dénonce la précipitation de la mise en œuvre de cette réforme. Rendre les conclusions sur l'architecture de la Seconde en décembre 2008 pour une application à la rentrée 2009 n'est pas de nature à favoriser une concertation digne de ce nom ni à mettre en place l'architecture de la Seconde de demain. On pourrait être tenté de faire le parallèle avec la réforme du Bac pro en 3 ans... Tant du point de vue de la forme que du fond. Modularisation, individualisation, semestrialisation, autonomie des établissements, tels sont les mots d'ordre actuels de la « politique éducative » qui cachent mal la volonté réelle d'annualiser le service des enseignants, histoire de... faire des économies !

Marie-Madeleine Dorkel

Appel du 4 octobre Appel des de la form

Enseigner est un métier qui s'apprend



Pour un élève, apprendre, ce n'est pas simple. Faire apprendre toute une classe d'élèves dans sa diversité, c'est forcément complexe ! Amener toute une tranche d'âge à un niveau de scolarisation lui permettant une insertion citoyenne et professionnelle est un objectif ambitieux et nécessaire. Cela suppose un effort important de la nation, un investissement fort, en particulier en direction des élèves dont les situations sociales, personnelles et scolaires sont les plus fragiles. Nous ne pouvons pas accepter qu'une frange d'élèves reste au bord du chemin et il nous faut prendre la mesure de ce que cela compromettrait pour notre avenir collectif. Une première étape de la démocratisation a été atteinte grâce à des enseignants qualifiés et formés et grâce aussi à la diversification des voies d'accès aux diplômes, mais une forte ségrégation sociale subsiste. Aujourd'hui, le progrès des connaissances, l'évolution de la société, l'hétérogénéité des publics, rendent le métier d'enseignant plus complexe. La formation des enseignants doit relever de nouveaux défis et cela passe par une élévation du niveau de qualification des enseignants et une meilleure professionnalisation de ces derniers. L'enjeu est majeur : c'est l'avenir de tous les jeunes qui en dépend. C'est aussi l'avenir de notre société elle-même et de l'École de la République.

Il faut du temps pour former un enseignant ou un CPE

Comme les médecins, les ingénieurs ou les magistrats, les enseignants exercent un métier de conception qui nécessite une formation universitaire et professionnelle de haut niveau. Enseigner est un métier qui requiert, à tous les échelons, de la maternelle à l'université, un haut niveau d'expertise : les enjeux sont tels qu'il faut, à chaque instant, prendre des décisions éclairées par la connaissance d'un ensemble de domaines et des enjeux éducatifs. Pour cela, il faut une formation longue et approfondie, combinant apports de la recherche, approches didactiques, théoriques et pratiques professionnelles avec les élèves. La formation doit permettre à l'enseignant ou aux autres cadres éducatifs en





Etats Généraux Formation des enseignants

formation de réfléchir à leurs pratiques et les adapter à tous les élèves dans leurs diversités. Elle doit préparer au dialogue avec les « coéducateurs » que sont les parents et au travail en équipe avec les autres professionnels de l'éducation, de la formation, et de l'orientation.

Le rôle de l'État

Garantir à tous les élèves une formation de qualité, la même sur l'ensemble du territoire, débouchant sur des diplômes nationaux passe par une formation initiale des enseignants cadrée par l'Etat-employeur. Il est de sa responsabilité d'en définir les exigences et négocier le cahier des charges pour répondre aux besoins de l'École de demain. Cela exige aussi une politique de formation continue ambitieuse. Cela impose de récuser toute conception simpliste qui prétendrait que le métier d'enseignant dépend du seul talent et s'apprend par mimétisme.

Garantir la réussite des élèves nécessite des enseignants sérieusement formés dans le champ didactique et pédagogique, conscients des enjeux historiques et sociétaux de l'École, capables de s'engager dans un travail collectif et d'assumer leur rôle dans la Cité, en lien avec les parents et l'ensemble des par-

tenaires éducatifs. Ce qui passe par la garantie d'une indépendance et d'une stabilité professionnelle dont le statut de fonctionnaire est garant.

La formation doit donc être considérée comme un investissement et non comme un coût !

L'École doit être en mesure de répondre aux défis de la société. Elle doit comprendre des personnes représentant cette société dans toute sa diversité. L'ensemble des couches sociales doit pouvoir accéder aux métiers de l'enseignement et de l'éducation de façon égalitaire, ce qui est garanti par le principe du concours de recrutement. Il est indispensable de développer les aides pour les étudiants (allocations d'études, bourses sur critères sociaux, ...) et de recourir à des pré-recrutements.

Garantir la professionnalisation

Élever le niveau de recrutement doit se traduire par une réelle élévation du niveau de qualification ! Cela doit aussi se traduire par une véritable formation professionnelle. C'est l'occasion d'amé-

liorer les contenus de formation - scientifiques, didactiques et professionnels - ainsi que les conditions d'études, de prendre appui sur les expériences accumulées, sur le potentiel de formation que constituent les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres et sur tous les acteurs de la formation.

Des recrutements répondant aux besoins

Des années de baisse du nombre de postes aux concours ont entraîné un découragement des étudiants et une baisse des candidatures. Pour éviter une crise des vocations, il faut redonner des perspectives aux étudiants en engageant une programmation pluri-annuelle des recrutements. C'est une nécessité pour l'élévation de la qualification de tous les jeunes, leur réussite scolaire et sociale. Pour cela, une autre politique budgétaire doit être mise en œuvre.

Une rupture nécessaire avec ce qui se profile...

Les récentes décisions ministérielles, prises sans véritable concertation et dans la précipitation, n'obéissent en rien aux principes qui devraient régir la forma-

tion des enseignants aujourd'hui. Elles fixent des impératifs techniques sans attention ni aux contenus de formation, ni aux exigences d'équité sur l'ensemble du territoire national. Elles poussent les acteurs à improviser dans l'urgence des solutions bancales. Elles portent en elles le danger d'une atomisation et d'une mise en concurrence des formations quand il faudrait un surcroît de solidarité et de cohérence. Elles participent d'une idéologie inacceptable qui laisse entendre que les élèves n'auraient véritablement besoin de pédagogie qu'entre six et onze ans. Elles tiennent pour négligeables des domaines essentiels comme celui de l'enseignement professionnel. Elles nous entraînent vers une régression très grave : car, n'en doutons pas, sans une formation professionnelle de haut niveau de tous les enseignants, c'est la concurrence entre les établissements qui va s'installer et les familles les plus fragiles qui vont pâtir.

Il est indispensable de prendre le temps d'une réflexion de grande ampleur sur ce que nous devons attendre des enseignants. C'est à partir de ce travail et à partir de lui seulement que pourront être mis en place des dispositifs institutionnels adaptés, dignes de l'ambition d'une démocratie authentique et de notre République.

Etats généraux de la formation des enseignants

A l'initiative de la FSU, plus de 400 personnes ont réfléchi, le samedi 4 octobre 2008 à l'Université de Paris 12 - Créteil, à ce que doit être la formation des enseignants pour l'école d'aujourd'hui et celle de demain. Le SNETAP y était représenté par trois membres du Bureau National, Annick Merrien, Bruno Polack et Sylvie Debord.

Si l'assistance était principalement composée de formateurs et de professeurs des IUFM et de l'Université, de nombreux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, des étudiants et une petite délégation de la FCPE s'étaient déplacés aussi.

Le nécessaire état des lieux et le bilan contrasté des IUFM ont principalement regretté le manque de recherche et l'abandon progressif de la formation continue dans les IUFM, lesquels ont été le fait des pouvoirs politiques en place plus que de la volonté des professionnels... En 1993, François Fillon, alors ministre de l'Éducation, refusait absolument que de la recherche y soit développée, ou alors de façon « à ce que cela ne se voit pas ! » Quelle ambition pour la formation des maîtres...

Sept ateliers de discussion thématiques

ont relevé le défi d'une première réflexion de fond sur ce sujet

Les débats ont été foisonnants et quelques points de convergence ont pu se faire jour à la fin de la journée entre tous les participants.

- Chacun est d'accord pour demander une réelle démocratisation de l'accès au métier (par des pré-recrutements par exemple.), ce que ne permet pas le projet du gouvernement tel qu'il est présenté.
- Le problème des formations spécifiques est à prendre en compte dans le même temps que les formations plus générales et non à repousser dans un « plus tard » un peu méprisant.
- Si un accord s'est fait sur la pré-professionnalisation, c'est plutôt sur une formation professionnelle progressive de la 1^{ère} année de licence à la deuxième année de

master. Elle se ferait à partir de stages d'observation jusqu'à des stages en activité réelle d'enseignement et cela d'une manière collective. A l'issue des 5 années, deux autres années seraient réservées pour des stages en véritable situation d'enseignement avec la responsabilité ponctuelle de la classe par des enseignants recrutés mais toujours considérés en formation.

- L'idée du co-pilotage de la formation des maîtres entre l'Université et l'IUFM paraît intéressante, toutefois la question se pose de la structure effective de l'IUFM au sein de l'Université ainsi que de ses contours : quelle place à l'IUFM dans cette nouvelle configuration ?

D'autres interrogations demeurent : Former des maîtres, est-ce un métier spécifique ? Quels rapports entre les compétences dites transversales (pour faire vite, la pédagogie) et les compétences disciplinaires ?

Des actions ont été proposées :

- L'exigence d'un autre calendrier que celui du ministre Darcos : comment imaginer mettre en place une formation des maîtres avec tout le sérieux nécessaire en 6 mois et dans une telle précipitation ?
- Le besoin incontournable de travailler ensemble.
- L'absolue nécessité de faire comprendre, à l'opinion publique et aussi dans nos propres rangs, que le métier d'enseignant est un métier comme les autres : il s'apprend et autrement que par imitation...
- La démultiplication de ces Etats Généraux dans les régions avec les parents, les conseillers-psychologues, les inspecteurs,....
- La diffusion et la signature de l'Appel : <http://www.uneecole-votreavenir.org/>

Administratifs les sacrifiés de l'enseignement agricole public

L'évolution des effectifs de personnels de l'EAP telle qu'elle apparaît dans le projet de loi de finances pour 2009, met en évidence que les effectifs des personnels administratifs sont en diminution de 263 (246 cat. B et C + 17 cat. A). Ce chiffre résulte à la fois des suppressions d'emplois de titulaires (2 départs à la retraite sur 3 non remplacés) et du transfert des crédits correspondant à 120 ETP de contractuels administratifs vers des emplois de contractuels enseignants afin de mettre en œuvre la priorité affichée par la DGER en ces temps de pénurie budgétaire, à savoir assurer les enseignements aux élèves.

Déjà à la rentrée 2008, la situation a été jugée catastrophique dans la plupart des établissements, où l'administration n'est pas en mesure de remplacer le personnel administratif absent ou parti à la retraite. Cela se traduit par l'impossibilité pour les services administratifs de faire face à leurs missions, et pour les personnels, par une aggravation de leur charge de travail.

Le cabinet du Ministre, le secrétaire général et le DGER n'ont d'autres réponses que la mutualisation entre centres (utiliser les personnels administratifs sur budget des CFA et CFPPA) ou le transfert de certaines missions aux services des DDA/DRAF. Mais celles-ci sont déjà en sous-effectifs. Les établissements n'ont aujourd'hui d'autre issue que d'avoir recours à des agents de plus en plus précaires.

Parallèlement, du fait de la décentralisation des TOS et des relations nou-

velles avec les conseils régionaux, les tâches administratives se sont alourdies et complexifiées. Cela aussi pèse lourdement sur les conditions de travail des administratifs.

Pour les carrières, l'absence de recrutement a fortement réduit les possibilités de promotions (et ce malgré l'augmentation du pourcentage minimum de promotion de C en B ou de B en A). La restructuration de la catégorie C n'a en rien amélioré les carrières et les augmentations insignifiantes du point d'indice (0,8% en 2008 pour une inflation de 3,6%) ont conduit à une dégradation du pouvoir d'achat des agents.

Quant au régime indemnitaire, l'augmentation conséquente de 2007 est loin d'avoir soldé l'engagement d'harmonisation avec les personnels des services déconcentrés, et pour 2008, le Ministre n'a évoqué qu'une éventuelle prime exceptionnelle dont le montant est encore inconnu. Si une somme est provisionnée pour 2009, l'évolution des textes tend vers un régime indemnitaire variable selon l'emploi occupé et le « mérite » individuel. Cette individualisation, combinée à la diminution de la part du traitement indiciaire, risque de développer la concurrence entre agents et remet en cause le principe même d'un déroulement de carrière.

Il est aujourd'hui indispensable de ne pas tomber dans la résignation et le fatalisme, et de ne pas accepter ce qui n'est plus acceptable.

Jean-Marie Le Boiteux

Lutte contre la précarité le Snetap

Absence de notifications officielles de prise de fonction, absence de contrat de travail et a fortiori d'un contrat au prorata du service effectif, absence partielle ou totale de paiement des salaires : les ACE payent au prix fort l'incurie gestionnaire de l'administration centrale.



Nonobstant les louables déclarations d'intention du Ministre lui-même, qui lors de ses vœux, déclarait avoir « une pensée particulière pour ceux (...) qui ont un statut contractuel » et, reconnaissant toute notre « place dans la communauté éducative », souhaitait qu'elle « soit mieux reconnue au sein du ministère », nonobstant les engagements pris, grâce à notre action, par le Secrétaire Général et la DGER au moment des commissions de reclassement, en l'espèce l'établissement des contrats au prorata du temps de travail considéré à l'aune des fiches de service, la reprise des contrats 10/12 en 12/12 et la fin de leur morcellement, la mensualisation après expérimentation des HSA au-delà d'un temps plein, nonobstant la volonté exprimée par l'administration centrale de poursuivre dans la voie d'une « bonne gestion », voire d'une « gestion vertueuse », de l'emploi contractuel, les dysfonctionnements et les erreurs qui se sont accumulées en ce début d'année scolaire ont eu pour conséquence d'aggraver la situation d'extrême précarité dans laquelle nombre d'entre nous étaient déjà plongés au fait des pratiques de gestion purement comptables dépourvues d'humanité.

Eh oui, les agents contractuels ne sont pas « des variables d'ajustement » ou des « Equivalents Temps Plein Travaillé » subordonnés à des « plafonds d'emplois », la précarité de leur statut, à elle seule suffisante pour les affecter ainsi que leurs proches, n'a nul besoin d'être aggravée par des approximations, voire des erreurs de gestion.

La précarité est vécue au quotidien, souvent en souffrance, parfois de manière dramatique, toujours avec l'inquiétude liée à un avenir incertain. Afin de prendre la mesure du désarroi qui est celui de nombre de nos collègues, un témoignage parmi les



ité aux côtés des ACE

dizaines de mails ou d'appels que nous recevons tous les jours depuis la rentrée : « Monsieur je vous écris ce mail pour vous faire part de ma situation. Mère séparée de 44 ans, seule avec une petite fille de 6 ans, j'ai été affectée l'année scolaire dernière sur un poste à 50% complété par 9 HSA. Ne percevant qu'un demi-traitement (les heures supplémentaires m'ayant été payées, et encore que partiellement, avec 9 mois de retard), pour faire face à mes charges et tout simplement SURVIVRE, j'ai dû demander de l'aide à mes parents. J'ai 44 ans, quelle humiliation !... Mais j'ai ravalé mon orgueil pour que ma fille ne souffre pas de la situation. Cette année, la commission de reclassement m'a affectée sur un vrai 100%. Confortée par les engagements que vous avez obtenus du ministère suite à votre action à la commission de reclassement, malgré mes problèmes financiers qui courent toujours (dettes, découverts, agios,...), c'est avec espoir et détermination que j'ai abordé cette rentrée scolaire. Aujourd'hui je viens de consulter mon compte, mon salaire équivaut à un demi-traitement : rémunération qui correspond à mon ancien contrat à mi-temps ! Je suis désespérée. Je pensais que la galère était derrière nous (...) Comme toute mère j'ai toujours privilégié le bien-être de ma petite au détriment du mien mais vous savez, depuis des mois je me réveille souvent la nuit : **pourant je ne suis pas insomniaque j'ai juste faim...(...)** ».

L'exposé de la situation de la collègue, emblématique du désarroi qui gagne nombre d'entre nous, n'appelle, si besoin était de trouver une motivation à notre engagement local, régional et national de lutte contre la précarité, qu'une seule réponse : l'action toujours et encore !

L'action encore et toujours

Devant l'urgence de remédier sans attendre à cette situation, inacceptable dans un Etat qui se dit de droit, le SNETAPFSU a pris l'initiative d'intervenir au Comité Technique Paritaire Ministériel du 2 octobre et a contraint l'administration à organiser sur le champ une réunion de crise afin de procéder à un recensement exhaustif des situations scandaleuses que nous dénonçons et d'agir immédiatement pour régulariser l'ensemble des cas en souffrance.

Durant 6 heures avec les Bureaux des Emplois du Secrétariat Général et de la DGER, nous avons examiné les situations des 1400 ACE au cas par cas, pour identifier les dysfonctionnements :

- il est ressorti que **66 ACE** qui avaient en 2007/2008 un contrat de travail à 50% mais qui ont été affectés à cette rentrée scolaire sur un poste à 100%, n'ont perçu qu'un demi-salaire.

Nous avons exigé que la régularisation de leur situation se fasse immédiatement. L'administration nous a dit être contrainte dans la procédure de paiement des salaires à des délais incompressibles d'environ 1 mois et demi, liés au traitement, à l'instruction et à la mise en paiement effective par le TGP (ex. toutes les demandes de paiement qui partent du Secrétariat Général avant le 15 octobre seront honorées par les salaires de fin novembre). Nous avons quand même obtenu que soit faite aux 66 agents concernés, une avance sur les 50% de salaire non-perçu dès le paiement du mois d'octobre (l'avance de 75% n'étant pas soumise aux mêmes délais que le paiement complet du salaire) et que le salaire de novembre soit celui de la régularisation des sommes dues.

Il est également apparu que quelques ACE avaient subi une rupture complète de traitement au mois de septembre. Nous avons obtenu l'engagement de la régularisation pleine et entière de leur situation.

Pour ce qui est de la proratisation des contrats au temps de travail effectif à partir des fiches de service MAYA, la DGER nous a donné l'assurance que l'achèvement en cours de l'analyse des fiches individuelles permettrait le réajustement des contrats dès la fin de ce mois.

Enfin, pour les ACE nouvellement recrutés, le retard de paiement pour nombre d'entre eux de l'avance de 75% promise, a été justifié par l'administration par le fait qu'un certain nombre de dossiers qui sont remontés au niveau national étaient incomplets. Nous avons exigé et obtenu qu'une instruction immédiate soit donnée aux SRFD-DRAF, ainsi qu'aux établissements, afin que les pièces demandées soient transmises au plus vite. En outre, à notre demande, le Secrétariat Général s'est engagé à trouver avec la Trésorerie Générale, un moyen d'effectuer cette avance le plus rapidement possible.

Ainsi, en obligeant l'administration à une expertise-identification des agents concernés, nous avons obtenu la réduction des délais de paiement par rapport à ce qu'ils auraient été (peut-être janvier, février 2009) sans notre intervention.

Cependant, ces derniers fussent-ils réduits, demeuraient INACCEPTABLES.

Ainsi, ne nous satisfaisant pas de ces premières réponses apportées par le Secrétariat Général, nous avons provoqué une rencontre avec le cabinet de Michel Barnier le jeudi 7 octobre.

Nous avons exigé que les compléments de rémunération soient versés sans même attendre la paye d'octobre.

Mme VIAU (conseillère technique du Ministre) qui nous recevait, a confirmé qu'il était inadmissible que les agents n'aient pas été payés en temps et en heure, et a donné sur le champ des instructions pour que des avances substantielles soient effectuées immédiatement, en tout état de cause, avant la fin de ce mois.

« Il vient une heure où protester ne suffit plus ; après la philosophie, il faut l'action ; la vive force achève ce que l'idée a ébauché. » : nous faisons nôtre cette maxime de Victor Hugo et continuons, ensemble, au quotidien, à mener le combat contre la précarité, inlassablement, résolument, plus déterminés qu'hier mais moins que demain !

Sébastien Bruniquel

Secrétaire national Non-titulaires



Mise en place des CCP pour les non-titulaires

La FSU a fortement pesé pour que se mettent en place des Commissions Consultatives Paritaires pour les agents contractuels.

Le SNETAP déplore que les compétences retenues par le Ministère de la fonction publique pour ces CCP, créées par le décret du 12 mars 2007, aient été a minima (licenciement et sanctions disciplinaires). La possibilité restant cependant ouverte pour que les attributions de ces CCP soient étendues au moment de leur installation au Ministère de l'agriculture, le SNETAP agit dans les discussions ouvertes par le Secrétariat Général pour que soient pris en compte :

- le renouvellement des contrats, et en particulier à l'échéance des 6 ans qui induit leur transformation en CDI,
- l'évolution de la rémunération,
- l'harmonisation des conditions de travail (temps de travail, niveau de rémunération...),
- l'examen des propositions de réemploi en cas de suppressions d'emploi.

En outre afin que ces CCP constituent de véritables instances de recours, indépendantes et efficaces, nous avons combattu leur mise en place prévue par l'administration au niveau local.

Pour l'heure, sur ce point, les nouvelles propositions du Ministère, à savoir l'échelon régional pour les CCP des agents contractuels sur budget des EPL et le local pour ceux des EPN, ne nous satisfont pas. Nous continuons à exiger dans l'intérêt des agents que toutes les CCP, à l'instar de celle concernant les ACE, soient installées au niveau national.

Les représentants « vie scolaire » à Une bonne écoute mais peu d'engag

Une délégation du SNETAP, représentative des différents personnels des services vie scolaire, composée d'Arnaud Toudic, Assistant d'Education à Guingamp; Paul Neveux, TEPETA Vie Scolaire, Laurie Derebreu, catégorielle CPE, accompagnés par Alain Dachicourt, secrétaire général adjoint et Didier Revel, en charge de la vie scolaire au bureau national, a été reçue le 30 septembre par J. Louis Buër, DGER, qui était accompagné de Yves Schenfeigel sous directeur et Sophie Palin, adjointe du sous-directeur POFÉ.



Cette audience avait un double objectif :

- rappeler nos exigences en ce qui concerne les différentes catégories de personnel des services vie scolaire de nos établissements;
- faire le point sur la volonté de mise en œuvre d'une véritable politique « vie scolaire » au sein des établissements

Les assistants d'éducation

Demande de contrats de 3 ans

Inscrit à notre demande dans la Circulaire DGER/SDACE/C2003-2009 du 22 juillet 2003 : « Fonctions et conditions de recrutement des Assistants d'Education », le principe d'un contrat de 3 ans (renouvelable une fois) n'est quasiment jamais respecté, la plupart des AE ne se voyant proposer que des contrats d'un an.

Réponse du DG : Même s'il considère qu'il est difficile d'adresser une directive formelle aux établissements, le Directeur Général affirme comprendre et partager notre préoccupation (stabilité des équipes, implication dans un projet...), une incitation sera donc faite auprès des DRAF et des chefs d'établissements dans la mesure où les budgets étant désormais pluri-annuels, ils peuvent sans problème d'annualité établir des contrats au delà d'un an!

Définition d'un ratio nombre d'élèves/AE

Pour la DGER, il s'agit d'un sujet « tabou » par excellence, mais pour nous, cette question est bien sûr toujours d'actualité tant les disparités sont

grandes entre les établissements et les collègues, aussi bien au niveau du nombre d'élèves dont les AE se voient « confier » la responsabilité qu'au niveau de la structure des locaux d'internat et cela bien souvent au mépris de toutes règles élémentaires de sécurité. Nous réitérons donc avec fermeté notre demande.

Réponse du DG : La dernière étude sur la dotation AE / établissement datant de 2004, il ne relancera pas d'analyse à ce sujet, mais se dit prêt à regarder avec les DRAF les situations difficiles. S'il ne peut être pour lui question de « ratio », il comprend notre argumentation et se dit prêt à étudier l'idée d'un nombre maximal d'élèves en responsabilité... D'accord sur le principe, nous demandons l'ouverture d'un groupe de travail.

Amplitude horaire

Sans vouloir remettre en cause la législation en la matière, nous demandons l'ouverture d'une réflexion permettant de prendre en compte les particularités du « métier » d'AE, notamment la fonction de maître d'internat et la nécessité pour ces collègues de pouvoir conjuguer « travail » et « études ».

Réponse du DG : oui à une réflexion, mais il convient d'expertiser le sujet avant de faire d'éventuelles propositions.

Gratuité des repas dans le cadre du temps de travail

Encore une « vieille » revendication que celle de la gratuité pour les AE prenant leur repas tout en assurant la « surveillance » des réfectoires.

Revendication qui répond autant à l'intérêt des collègues concernés qu'à l'intérêt du service.



la DGER

ements



Réponse du DG : pas de désaccord de principe et compréhension des problématiques, mais là encore il convient « d'expertiser » notamment par une saisie de la cellule juridique.

Face à l'ensemble des réponses (compréhension mais expertise), nous avons proposé et obtenu de participer à un travail de réflexion qui permettrait de répondre aux questions et aux revendications des AE en produisant des textes réglementaires répondant aux différentes demandes.

Les TEPETA « vie scolaire »

Suppression des BAP (Branche d'Activité Professionnelle)

Réponse du DG : confirmation de son accord de la suppression des BAP, ce qui doit se traduire par une modification du statut (à l'ordre du jour du prochain CTPM).

Création du 3^e grade :

Le MAP ayant retenu dans son schéma stratégique concernant la catégorie B la création de corps à trois grades, nous considérons que les Tepeta doivent sans attendre entrer dans ce champ, d'autant que les projets de budgets à venir semblent inclure le financement de cette mesure.

Réponse du DG : il confirme son accord, même si cette question, comme la précédente, ne relève pas directement de la DGER, et s'engage à soutenir nos demandes en ce sens.

Accès à la catégorie A

Nous réaffirmons notre exigence de voir les TEPETA Vie Scolaire avoir accès à la catégorie A d'autant plus rapidement que les TEPETA « filière ouvrière » et les SASU (catégorie B également) ont accès au corps des attachés par liste d'aptitude.

Réponse du DG : Le DGER confirme son accord avec notre demande et précise que selon lui rien ne s'oppose à l'accès de « certains » TEPETA « méritants » à la catégorie A. Il considère cependant que cela ne peut se faire d'une manière systématique pour tous.

Concours 2009 et 2011

Des concours de recrutement de TEPETA sont bien programmés en 2009 et 2011. Celui de 2009 sera

ouvert exclusivement aux spécialités doc et vie scolaire. En revanche pas d'information sur le nombre de postes offerts ni sur la ventilation.

Liste complémentaire

La liste complémentaire du dernier concours n'est pas encore totalement exploitée, des cas sont toujours en suspens et l'arbitrage est imminent. Une nouvelle fois nous demandons que cette liste soit exploitée jusqu'au bout. Renvoyant la réponse à l'arbitrage du secrétariat général, le DGER s'engage à nous tenir informés.

Un TEPETA par site

Nous rappelons que la complémentarité et l'efficacité des équipes comprenant AE, CPE et TEPETA, justifient pleinement notre revendication de création d'un poste de TEPETA par site. Le DGER entend notre revendication et confirme que sous réserve des moyens disponibles, la DGER fait sienne cette orientation.

Les CPE

Les concours

Nous rappelons que si un effort a bien été fait à notre demande sur le nombre de postes offerts au concours cette année, le problème de la dépréciation des collègues contractuels persiste notamment en raison du ratio réglementaire d'un « interne » pour deux « externes » ce qui pénalise des collègues ayant pourtant fait leurs preuves sur le terrain.

La formation

Depuis maintenant deux ans a été instaurée une semaine de formation commune à l'ENFA entre les stagiaires CPE et les stagiaires enseignants. C'est une avancée qui va dans le sens de notre demande de voir les CPE, personnels d'éducation, formés avec leurs collègues enseignants.

Par ailleurs, des modifications sont intervenues quant à la mise en oeuvre de la formation des CPE à l'ENESAD et nous interrogeons le DGER pour en connaître le sens et les conséquences éventuelles.

Réponse du DG : les changements ne sont que des changements de personnes intervenus à l'ENESAD et n'affectent en rien l'orientation ou le contenu de la formation.

Les demandes récurrentes

Prime d'éducation :

Le décret nécessaire pour que les collègues CPE contractuels puissent bénéficier, comme les titulaires, de la prime d'éducation n'est toujours pas paru.

Réponse du DG : « il est toujours à la signature et il n'est pas le seul à souffrir de cet engorgement ».

Affectation des CPE sur un site et non sur des EPL :

Le DG a, dans le cadre d'un arbitrage rendu au printemps dernier, confirmé l'affectation des CPE sur un site et non sur un établissement et encore moins sur un EPL. Malgré cela le déplacement d'un CPE à l'intérieur d'un même EPL a été enregistré depuis, ce que nous contestons formellement, le DG s'engage à rappeler son arbitrage à ses services.

CPE des Lycées Maritimes :

Bien que « gérés » par le Ministère de l'Agriculture, les CPE exerçant en Lycées Maritimes sont soumis à des conditions de travail différentes, notamment en ce qui concerne les obligations de service, ce que nous contestons formellement.

Réponse du DG : accord de principe mais la décision finale ne lui appartient pas exclusivement - Responsabilité partagée avec la DAM (Direction des Affaires Maritimes).

Conditions d'exercice du métier

Plusieurs collègues nous ont alertés sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction en raison des pressions et du manque de considération de certains chefs d'établissement.

Des situations qui semblent se multiplier et prendre des proportions tout à fait inacceptables.

Les réponses de la DGER en la matière nous conduisent à la plus grande vigilance et à un soutien accru des collègues concernés.

- Si cela s'avère nécessaire les CPE sauront montrer leur capacité à se mobiliser solidairement. Chaque fois que cela a été nécessaire, ils l'ont fait et ont obtenu satisfaction !

Les autres membres de l'équipe

Les infirmières, assistantes sociales, médecins scolaires, COPSy

Une nouvelle fois, nous avons dénoncé l'absence dans nos établissements de ces personnels qui font cruellement défaut, ce qui nuit à une « prise en charge » globale des problèmes rencontrés par nos élèves et leurs familles. Le manque de médecin scolaire dans les établissements agricoles pose un véritable problème de suivi lorsque les élèves partent en stage dans le cadre de leur formation.

Réponse de Sophie PAULIN (concernant la médecine scolaire) : des crédits (pas toujours utilisés) ont été délégués aux DRAF afin de financer les visites médicales aux élèves.

La politique « vie scolaire » des établissements

Les différents textes réglementaires dont la dernière note de service, censés relancer une véritable politique « vie scolaire » dans nos établissements, n'ont visiblement pas atteint leurs objectifs. Nous sommes donc demandeurs d'une évaluation de la (non) mise en oeuvre de ces textes, ainsi que de celui sur les ALESA, afin de mettre en avant les réelles difficultés d'application.

Réponse du DG : Une commande pour une évaluation de ce type paraît tout à fait justifiée sachant toutefois que l'Inspection ne manque pas de « chantiers ».

En conclusion, un bilan très mitigé de cette audience (sans grain à moudre !) où si nous avons eu à plusieurs reprises l'impression d'être entendus, et même compris, les engagements du Directeur Général – au delà des déclarations d'intention de faire de la « vie scolaire », une priorité – semblent bien maigres au regard des revendications légitimes des personnels de ces services vie scolaire. Il nous appartiendra collectivement d'imposer les groupes de travail annoncés et de faire en sorte qu'il en émane de véritables décisions y compris réglementaires, pour enfin apporter des réponses aux questions que nous posons.

Arnaud Toudic, Paul Neveu, Laurie Dereubert, Didier Revel

Enseignement Maritime le combat des personnels

Le 20 novembre 2008, les personnels des lycées maritimes voteront pour le renouvellement des Comités Techniques Paritaires (CTP) et des CHS dans les DRAM. Le scrutin concerne également les personnels des services déconcentrés (DRAM) et les écoles de marine marchande.

Contrairement à l'Education Nationale et au Ministère de l'Agriculture, il n'existe pas en effet de CTP enseignement ni sur le plan central ni sur le plan régional. Depuis la dissolution de l'AGEMA (association privée qui gérait l'enseignement maritime) en 2002 et le passage des établissements sous statut public, le SNETAP a créé des sections syndicales dans la quasi totalité des établissements et syndique toutes les catégories de personnels. La représentativité de notre organisation syndicale, contestée au départ puisque nous ne disposions d'aucun siège dans les CTP des DRAM, s'est peu à peu imposée et le SNETAP est devenu un interlocuteur aussi légitime que d'autres organisations syndicales présentes dans l'enseignement maritime depuis longtemps (CGT et CFDT essentiellement).

Un syndicalisme efficace

Depuis 2002, le SNETAP-FSU se bat aux côtés des personnels des LPM pour les défendre - dans les établissements, dans les CAP mais aussi auprès des DRAM, de la Direction des Affaires Maritimes et du Ministère de l'Agriculture - et exiger que l'enseignement maritime soit traité à totale parité avec l'enseignement agricole (respect des statuts des personnels et des obligations de service, dotations en personnels accrues dans les établissements, résorption du taux très élevé de précarité, renforcement du système d'appui pédagogique...). Les multiples interventions du SNETAP auprès de la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) et du secrétariat général (Direction Générale de l'Administration) au Ministère de l'Agriculture et auprès de la DAM (Direction des Affaires Maritimes) au Ministère de l'Équipement ont permis de résoudre certaines difficultés posées par le passage en gestion des personnels au Ministère de l'Agriculture. Nous avons par exemple obtenu la régularisation du paiement de l'ISOE (part fixe et part mobile) pour les enseignants mais aussi que soient réellement prises en compte les minora-tions de service (coordination de filière, première chaire...) dans le calcul des

fiches de service. Nous avons plaidé avec succès auprès des services de l'Inspection et de la DAM la cause de plusieurs collègues qui n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation ou d'une notation objective. Nous avons aussi obtenu que les retards constatés régulièrement dans les campagnes de notation des agents soient résorbés afin que les personnels promouvables aux CAP de décembre ne soient pas pénalisés dans leur avancement.

Des avancées pour les personnels

Plus récemment, le SNETAP-FSU a obtenu de nouvelles avancées significatives pour les personnels :

- l'intégration des services faits antérieurement à l'Education Nationale et au Ministère de l'Équipement pour la CDIisation des contractuels,
- l'accès des OEA surveillants au concours interne de TEPETA Vie Scolaire,
- le renforcement des équipes de surveillance par la création de postes d'assistants d'éducation,
- l'ouverture de postes au concours PLPA dans les disciplines générales,
- la mise en place de sessions de préparation au concours PLPA,
- la création de postes de directeurs adjoints,
- la création de référents disciplinaires (en pont, en machine) pour l'appui pédagogique,
- la mise en place de groupes de travail pour la mise en œuvre du Bac Pro,
- des délégations de crédits supplémentaires pour la formation continue des personnels,
- l'accès sur dossier des élèves de Bac Pro CGEM et EMM aux formations d'OCQP et d'OCQM dispensées dans les Hydros de Marseille et de Nantes...

Il nous reste pourtant aujourd'hui beaucoup à faire pour obtenir la résorption du taux très élevé de précarité (30 % en moyenne mais jusqu'à 50 % dans certains établissements) qui touche tous les services (administratifs, vie scolaire, documentation, maintenance des réseaux informatiques) et perturbe le bon fonctionnement des lycées, pour donner aux ex OEA surveillants de réelles possibilités de promotion professionnelle et pour que les obligations de service des CPE de l'enseignement maritime soient alignées sur celles de leurs homologues de l'enseignement agricole public.

Il faut aug

De 2000 à 2008, la perte de pouvoir d'achat de nos traitements approche 10%. La crise financière actuelle, qui risque de relancer l'inflation et pénalisera de toutes façons l'emploi ne peut qu'aggraver cette situation.



Pour l'année 2008, avec une inflation de 4% environ, le gouvernement décide d'augmenter nos salaires de 0,8% seulement. Les années suivantes, il n'y aurait que 0,5% chaque 1^{er} juillet, complété pour 2009 de 0,3% au 1^{er} octobre. Le Président de la République, qui, lors de sa candidature s'était déclaré le « candidat du pouvoir d'achat » ne peut aujourd'hui feindre d'ignorer que la relance du pouvoir d'achat ne peut pas se réaliser sur une hypothétique maîtrise des prix à la consommation, mais ne peut résulter que d'une augmentation des salaires, qui rattrape les pertes accumulées, et compense l'augmentation des prix. S'il est vrai que (mis à part en intervenant sur le SMIC) le Président a peu de pouvoir sur les salaires du privé, il a totale responsabilité sur la valeur du point d'indice et les carrières des fonctionnaires et agents publics.

Des mesures dérisoires pour les bas salaires

Depuis 2005, le ministre de la Fonction Publique a modifié à plusieurs reprises chichement les indices de la catégorie C, mais simplement parce qu'il faut relever le minimum de traitement, sans cesse rattrapé par le SMIC. C'est vrai encore pour les mesures de 2008. La conséquence majeure est un écrasement de la grille, et donc un déroulement de carrière réduit à peau de chagrin. Quelques chiffres en attestent : la progression de carrière au sein de la catégorie C (augmentation du 1^{er} échelon du 1^{er} grade au dernier échelon du dernier grade - encore faut-il que chacun l'atteigne) qui n'était déjà que de 63% en 1998, n'est plus que de 47% dix ans plus tard !

**En votant le 20 novembre pour la FSU,
vous nous aiderez à gagner ces combats !**

menter les salaires

Le piège de la GIPA et de la rémunération au mérite

Pour le ministre, c'est l'avancement d'échelon qui doit assurer le maintien du pouvoir d'achat. Mais, c'est d'abord ignorer que nombre de fonctionnaire (près de 20%) ont aujourd'hui leur carrière bloquée. C'est aussi ignorer que pour une grande majorité de fonctionnaire (et à plus forte raison de non titulaires), même l'avancement d'échelon ne compense pas l'inflation ! Exemple : lors des 10 premières années passées en catégorie C (65% des fonctionnaires), la progression moyenne due à l'avancement est inférieure à 0,5% par an !

Obligé de reconnaître que cela est inopérant pour de nombreux agents, il met en place la GIPA, « garantie individuelle du pouvoir d'achat », pour ceux d'entre nous qui sont bloqués dans leur carrière ou qui ont gagné si peu de points que leur pouvoir d'achat a régressé. Déterminée sur la base du traitement indiciaire, elle ignore la situation de ceux qui voient leurs indemnités se réduire parce qu'ils avancent dans la carrière.

La GIPA veut faire accepter la dégringolade des grilles de rémunération, qui se traduit par l'inacceptable : au même moment de leur carrière, les plus jeunes sont moins bien payés que leurs aînés (Un enseignant qui démarrerait à 1,8 fois le SMIC il y a 20 ans ne touche plus aujourd'hui que 1,2 fois le SMIC actuel, alors que ses qualifications sont bien supérieures en moyenne).

En outre, la baisse de nos traitements ouvre la voie aux primes individualisées, modulables par la hiérarchie, aux heures supplémentaires au détriment de l'emploi. La prime de 500 € pour les enseignants qui accepteraient au moins 3 heures sup. est à ce titre inqualifiable !

Qui a vidé les caisses ?

Le gouvernement nous explique que « les caisses sont vides ». Mais c'est lui qui a choisi de réduire les ressources de l'Etat (pensons à la loi TEPA, au bouclier fiscal...), et

fait pression sur les employeurs territoriaux. Par ailleurs, ces mêmes caisses vides arrivent quand même à procurer les milliards nécessaires pour sauver les banques de la faillite engendrée par les abus d'un capitalisme incontrôlé.

Contrairement à ce que prétendent les discours sur le poids de la fonction publique dans le budget de l'Etat, les rémunérations versées aux agents de l'Etat représentent une part toujours plus faible des richesses du pays. Cette part a diminué de 15% en 8 ans.

Il ne s'agit donc pas d'un mal français, mais d'une politique délibérée de toujours moins de service public, oubliant de dire dans le même temps que le service public c'est une redistribution des richesses, en fournissant gratuitement la santé, l'éducation, la sécurité....

Le pouvoir d'achat ne peut résulter de la seule maîtrise de l'inflation

D'abord parce que la mesure des prix est une notion subjective, qui ne revêt pas les mêmes réalités pour tout le monde : en 2003, d'après le ministère du travail, les salaires de l'ensemble des salariés avaient augmenté plus vite que l'inflation. Logiquement les fins de mois des Français auraient dû être plus faciles. Ils n'en avaient pourtant pas l'impression, d'après un sondage CSA : Le décalage était très important entre le ressenti des usagers et la réalité.

L'indice des prix est une moyenne qui masque des différences pourtant importantes pour chaque individu : qu'avez-vous à faire de la baisse du prix des ordinateurs si vous n'avez pas l'intention d'en acheter un ? De la hausse des loyers à Guéret quand vous habitez Valence ?

Mais la difficulté principale pour mesurer l'inflation est liée au renouvellement des produits et à ce qu'on appelle l'effet qualité.

Lorsqu'un produit disparaît des rayons pour y être remplacé par un substitut, cela s'accompagne d'une valse des étiquettes. Ainsi, en 1 an, 40 % des lessives et des savons sont renouvelés et 30 % des essuie-tout...

Si vous achetez une voiture avec la clim, elle sera plus chère que celle que vous remplacez, qui était sans. Mais les économistes ne vont pas considérer cette hausse de prix comme de l'inflation. C'est une amélioration de qualité : si vous achetez la même voiture, vous ne subiriez pas de hausse de prix. Même raisonnement pour les ordinateurs : l'INSEE estime que l'ordinateur qui valait 1 000 euros il y a cinq ans n'en vaut plus de 300 aujourd'hui.

Ce raisonnement se tient, mais il est contestable pour les consommateurs pour une raison toute simple : l'ordinateur d'il y a cinq ans n'est plus en vente. Et il paye la clim qui est devenu un équipement de base.

Il est donc difficile de déduire de l'indice des prix l'évolution du pouvoir d'achat réel du consommateur.

La baisse du pouvoir d'achat augmente les disparités

La baisse du pouvoir d'achat concerne au premier chef les bas salaires, les temps partiels et les travailleurs précaires. Les « travailleurs pauvres » se multiplient dans notre pays. Les femmes qui cumulent souvent temps partiel contraint et bas salaires en sont les principales victimes.

Le gouvernement a prétendu accroître le pouvoir d'achat en mettant en scène une baisse des prix dans la grande distribution qui apparaît peu crédible en réalité.

Le ministre des finances a également convoqué les caméras pour vendre aux JT de 20 heures une nouvelle version de « la baisse des impôts » : baisse des droits de succession, facilitation des donations, relèvement du plafond pour la déduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile.

Mais pendant que les impôts sur les riches baissent, la hausse des prélèvements pour tous continue : hausse des impôts locaux, prélèvements supplémentaires pour financer l'assurance-maladie, cotisation supplémentaire au régime additionnel de retraite sur les primes des fonctionnaires, sans compter la hausse attendue des cotisations aux mutuelles.

Augmenter les salaires

La seule vraie réponse à la baisse du pouvoir d'achat repose sur l'augmentation des salaires pour tous. Et, dans la fonction publique, cela repose avant tout sur l'augmentation du point d'indice, commun à tous les agents publics au moins au niveau de l'inflation. Mais il faut également rattraper les pertes accumulées depuis la désindexation des salaires sur les prix (1982), et reconstruire les grilles de rémunération pour assurer de vrais déroulements de carrière.

Le minimum de traitement (et de retraite) doit être immédiatement porté à 1500 € mensuels nets.

Jean-Marie LE BOITEUX
Secrétaire général adjoint





Grille ind

Filière ouvrière :

Adjoint technique 2 ^e classe :	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe :	2
Adjoint technique principal 2 ^e classe :	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe :	4

Filière de laboratoire :

Adjoint technique de laboratoire 2 ^e classe :	1
Adjoint technique de laboratoire 1 ^{ère} classe :	2
Adjoint techn. principal de laboratoire 2 ^e classe :	3
Adjoint techn. Principal de laboratoire 1 ^{ère} classe :	4
Technicien de laboratoire classe normale :	6
Technicien de laboratoire classe supérieure :	7
Technicien de laboratoire classe exceptionnelle :	8

Filière Technique

TEPETA classe normale :	6
TEPETA classe principale :	7

Filière administrative :

Adjoint administratif 2 ^e classe :	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe :	2
Adjoint administratif principal 2 ^e classe :	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe :	5
Secrétaire Administratif classe normale :	6
Secrétaire Administratif classe supérieure :	9
Secrétaire Administratif classe exceptionnelle :	10
Attaché d'Administration :	14
Attaché principal d'Administration :	15
Secrétaires Généraux :	21
Chefs de mission :	22

Filière formation recherche :

Adjoint technique 2 ^e classe	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique Principal 2 ^e classe	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4
Technicien FR classe normale	6
Technicien FR classes supérieure	11
Technicien FR classe exceptionnelle	9
Assistant ingénieur	23
Ingénieur d'études 2 ^e classe	16
Ingénieur d'études 1 ^{ère} classe	17
Ingénieur d'études hors classe	18
Ingénieur de recherche 2 ^e classe	24
Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe	25
Ingénieur de recherche hors classe	26

Personnels de santé :

Infirmière classe normale	19
Infirmière classe supérieure	20

Personnels d'éducation et de surveillance :

MI-SE et assistant d'éducation indice unique 283	13
Conseiller principal d'éducation	36
Conseiller principal d'éducation hors classe	37

Personnels enseignants :

Maître auxiliaire 3 ^e catégorie	27
Maître auxiliaire 2 ^e catégorie	28
Maître auxiliaire 1 ^{ère} catégorie	39
Agent contractuel 3 ^e catégorie	30
Agent contractuel 2 ^e catégorie	31
Agent contractuel 1 ^{ère} catégorie	32
Adjoint d'enseignement	12
PLPA & PLP EN	36
PLPA hors classe & PLP hors classe EN	37
PCEA & PC EN	36
PCEA hors classe & PC EN hors classe	37
Professeur agrégé	33
Professeur agrégé hors classe	34
Bi-admissible	35

Personnels Ingénieurs :

Ingénieur agriculture et environnement	40
Ingénieur divisionnaire agri. et environ	41
Ingénieur du Génie Rural Eaux et Forêts	42
Ingénieur du Génie Rural Eaux et Forêts en chef	43
Ingénieur Général du Génie Rural Eaux et Forêts cl normale	44
Ingénieur Général du Génie Rural Eaux et Forêts classe exceptionnelle	45

Personnels de Direction:

Proviseur 2 ^e classe	38
Proviseur 1 ^{ère} classe	39
Proviseur Hors classe	34

Enseignants chercheurs

Maître de conférence classe normale	46
Maître de conférence hors classe	47
Professeur 2 ^e classe	47
Professeur 1 ^{ère} classe	44
Professeur hors classe	45

(a) La carrière se poursuit hors échelle (A1 : 881 - A2 : 916 - A3 : 963).

(b) La carrière se poursuit hors échelle (B1 : 963 - B2 : 1004 - B3 : 1058)

(c) La carrière se poursuit hors échelle (C1 : 1114 - C2 : 1138 - C3 : 1163)

(d) La carrière se poursuit hors échelle (D1 : 1164 - D2 : 1217 - D3 : 1270)

N° de Grille	1	2	3	4
Echelon				
1	283	283	285	324
2	283	285	291	335
3	287	291	298	346
4	291	298	307	359
5	296	306	317	375
6	303	316	325	394
7	309	324	337	416
8	316	335	349	430
9	325	345	360	
10	338	352	379	
11	355	368	392	
12				
13				
14				

N° de Grille	25	26	27	28
Echelon				
1	582	658	283	321
2	658	734	294	335
3	734	821	307	351
4	783	(a)	321	368
5	821		337	384
6			356	395
7			374	416
8			390	447
9				
10				
11				

Mise à jour au 01/10/2008 - Valeur du point d'

iciaire

5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
324	297	340	358	362	377	352	321	283	349	434	370	555	696	308	411	658	626	339	412
335	303	356	387	370	397	368	339		376	483	386	582	729	324	442	688	665	353	437
346	319	379	400	384	421	384	361		389	517	405	612	760	343	466	711	706	371	464
359	325	399	421	405	445	405	376		408	551	426	642	783	367	490	734	746	387	492
375	339	420	445	420	467	420	394		431	590	448	673		390	515	783	783	404	514
394	352	443	467	443	490	443	415		461	626	467			416	534	821	821	423	550
416	362	465	491	465	514	465	434		496	673	492			446				440	582
	370	489	514	489		489	458		524	706	510			481				457	619
	384						482		545	746	536							474	658
	395						511		584	783	561							490	686
	418						540		626		574							505	713
	439								658		597							522	
	463										619							538	
																		551	

29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47
349	297	321	378	379	658	366	349	495	395	400	349	500	358	619	(b)	(d)	454	658
376	342	345	403	436	696	400	376	560	420	436	380	536	379	680	(c)		511	696
395	378	381	477	478	734	421	395	601	448	478	401	582	441	734			564	734
416		425	538	518	783	442	416	642	475	518	425	626	476	783			623	776
439				554	821	469	439	695	504	554	459	665	514	821			673	821
460				593	(a)	500	467	741	539	593	496	706	546	(a)			719	(a)
484				635		527	495	783	567	635	521	746	582	(b)			749	
507				684		567	531		617	684	557	783	635				783	
				734		612	567		662	734	589		696				821	
				783		658	612		696	783	619		734					
				821		688	658			821			783					

Indice Fonction Publique à compter du 01.10.2008 = 4,57 € mensuel.



Ne cachant plus ses favoris, le Ministre bafoue les principes de gratuité et de laïcité !

Le Ministre de l'agriculture, Michel Barnier, a-t-il conscience d'avoir sous sa tutelle une composante du service public d'éducation et de formation, gratuite et laïque ? Au SNETAP, nous nous permettons d'en douter au regard de ses actes et de ses choix.

En réponse aux courriers du SNETAP au sujet d'un arbitrage relatif à la carte scolaire, discriminatoire pour l'EAP, par la DRAF du Nord Pas de Calais*, le Ministre Michel Barnier justifie ainsi et sans ambages sa préférence pour l'enseignement privé : " Je m'étonne de l'interprétation que vous faites de cet alinéa, restreignant l'enseignement public auquel ce texte fait référence à la seule composante des établissements publics de l'enseignement agricole ".

Or, le 13^e alinéa du préambule de la Constitution précise : " La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture ; l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ". C'est dans ce cadre constitutionnel que le Code rural, dans ses articles L811-1 et L811-2, distingue " l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics ", de " l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles privés " et précise à propos de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics : " Ils constituent une composante du service public d'éducation et de formation ". Le Ministre fait donc l'amalgame des deux textes en les expurgant de ce qu'il ne veut pas entendre ou comprendre. Alors que la Constitution lui impose d'en garantir l'accès et le met dans l'obligation d'organiser l'enseignement gratuit et laïque, il bafoue les principes constitutionnels et affiche clairement ses préférences.

Dans sa présentation des orientations qu'il a retenues pour le 5^e schéma, au CNEA du 7 octobre 2008, le ministre Michel Barnier a mentionné le " Pass' pour le sup ", dispositif susceptible de permettre une amélioration de l'accès des jeunes de l'enseignement agricole technique vers l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. La présentation pour information en avait été faite auprès des organisations syndicales lors du CTPC du 25 septembre. Six entreprises partenaires y participent avec pour objectif d'accompagner la réussite des meilleurs élèves de l'enseignement technique. Une mise en relation avec les tuteurs des entreprises est prévue après identification et sélection " d'élèves méritants " (...). Les candidats ainsi retenus sont censés bénéficier de diverses aides des entreprises (bourses d'études, aides au logement, stages...). Cinquante-huit tuteurs d'entreprise et soixante-seize élèves et étudiants seulement sur un potentiel public et privé de 18 000 ont été sélectionnés pour cette première année d'application. A cet effet, une campagne de promotion du dispositif a été réalisée par le MAP par la voie d'une brochure, d'une vidéo et d'une affiche qui mettent en évidence, outre le dispositif proposé, les entreprises partenaires.

Le SNETAP déplore depuis de nombreuses années que l'accès de nos élèves et étudiants de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur long soit aussi peu important (entre 2 et 4%) et demeure très attentif à ce qui concourt à accroître la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Le recensement d'élèves et d'étudiants méritants nous interpelle sur les diverses interprétations que le terme " méritant " peut recouvrir. L'accès des jeunes pouvant émerger reste étroitement limité à la hauteur des quelques moyens mobilisés par ces entreprises, notamment au regard de l'ensemble des publics concernés. Le SNETAP dénonce l'impasse faite par le dispositif " Pass' pour le sup " sur l'encadrement pédagogique de la diversité des cursus d'études poursuivis par les lauréats. Enfin, la communication faite autour de cette opération à destination des établissements, bien au-delà des publics ciblés, n'a-t-elle pas assuré gratuitement une publicité à ces entreprises partenaires ? Rien n'est moins sûr !

Par ce " Pass' pour le sup ", le Ministre n'entendrait-il pas donner l'illusion d'une préoccupation, aussi soudaine que précipitée, en faveur de la réussite de jeunes par un accès à l'enseignement supérieur qui restera très limité ? N'envisagerait-il de masquer par celui-ci, les graves régressions que le gouvernement auquel il appartient fait peser sur le système éducatif ? Ce " Pass' pour le sup " n'est-il pas le signe d'un nouveau renoncement du Ministre, à l'accès du plus grand nombre à une instruction et à une formation gratuites et laïques de haut niveau ? La mise sous tutelle de la culture d'entreprise n'est-elle pas un prix à payer pour les lauréats du " Pass' pour le sup ", pour percevoir les aides prévues ?

Le " Pass' pour le sup " du Ministre est une bien mauvaise solution sinon très insuffisante, pour résoudre l'incapacité de l'enseignement agricole à promouvoir ses élèves dans son propre enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Gageons que les entreprises partenaires tireront, elles, leur épingle du jeu au mépris des principes de laïcité et de gratuité pour tous, une nouvelle fois bafoués.

Serge Pagnier

* Dans la région Nord - Pas-de-Calais, les effectifs scolarisés dans l'enseignement agricole public représentent moins de 18% du total.

5^e schéma un désinvestis en perspec

Sans une véritable réorientation des politiques éducatives régressives envisagées, comment le ministre Michel Barnier, aurait-il pu faire illusion ? C'est malheureusement sans aucun changement avec celles-ci et quelques recommandations bien libérales du groupe FERAT que le ministre avance, pour les cinq prochaines années, des orientations aussi dangereuses que redoutables pour le service public d'enseignement agricole et ses personnels.

Le suivisme du MAP sur les réformes en cours



La présentation du rapport du groupe de réflexion qu'elle présidait par Madame le sénateur Françoise FERAT, puis des principaux axes pour l'enseignement agricole retenus par le Ministre et les réactions qui suivirent n'ont pas fait illusion longtemps. La secrétaire générale du SNETAP notamment, a conduit le Ministre à perdre rapidement de sa sérénité et à interroger à mots couverts ses assistants : comment son ami, le Ministre de l'Education Nationale Xavier DARCOS, ainsi qu'il l'a nommé dans ses interventions, peut-il réformer le lycée, sans associer à la réflexion l'enseignement agricole et son Ministre de tutelle ?

Ce n'est pas l'étonnement et l'agacement exprimé par le Ministre dans sa non réponse au devenir des filières générales dans l'enseignement agricole qui est susceptible de rassurer les personnels de l'EAP.

L'accompagnement du désinvestissement éducatif

Trois axes ont été retenus par le Ministre pour la construction du 5^e schéma national des formations (SNPF) :

Investissement éducatif tative

- Le premier axe fait, selon le Ministre, le choix de la qualité, qu'il nous appartient d'apprécier par son contenu : réduction de l'éventail des diplômes et généralisation des options sont un copier/coller du projet de réforme des lycées du gouvernement dont la philosophie repose sur une nouvelle diminution des horaires d'enseignement dispensés aux élèves afin de s'adapter aux réductions d'emplois d'enseignants.

La consolidation de la complémentarité des formations entre les différents centres, par des échanges pédagogiques entre enseignants et formateurs et par le regroupement de différents publics pour certains apprentissages, sonne le retour au mixage des publics avec en corollaire, comme le revendique le SEA UNSA, des adaptations nécessaires des conditions d'exercice du métier. Les préconisations du rapport Pochard, momentanément remisé dans un tiroir le temps d'impulser la réforme du lycée, pourront ainsi mieux s'imposer ensuite. Dans l'enseignement agricole, les économies ainsi réalisées sur la formation des élèves permettront d'affecter des moyens aux établissements pour mettre en œuvre la mission de coopération internationale. Le cœur du métier rappelé dans le rapport FERAT, devra se limiter à la promotion des filières d'avenir : agriculture biologique, agriculture durable, pratiques économes en énergie.... Quant à la promotion des élèves de l'enseignement technique vers l'enseignement supérieur, le « Pass ' pour le sup » est le seul dispositif censé y répondre.

- L'innovation est le deuxième axe retenu avec en corollaire un enseignement agricole au service de la vulgarisation des politiques publiques du MAAP et une configuration emboîtant le pas aux réformes du lycée et de la voie professionnelle : l'individualisation des parcours de formation est retenue et faute d'enseignants en nombre suffisant, les élèves et étudiants risquent de n'avoir d'autres perspectives que l'autoformation en centre de ressources ou

encore de suivre des cours privés pour les plus fortunés. La modularisation des formations conduit le Ministre à franchir un nouveau pas, applicable dès la rentrée 2009. La modularisation des parcours de formation et la semestrialisation se généralisent en s'appliquant aux différentes voies. Les qualifications délivrées demain seront quant à elles constituées d'un empilement de modules. Des contrats éducatifs seront souscrits entre le jeune et l'établissement et formaliseront ce qui précède en vue de garantir les accompagnements induits. Mais qu'advient-il des jeunes qui décrocheront ? Leur contrat sera-t-il résilié et l'élève viré ?

- Un renforcement de la déconcentration est retenu dans le 3^e axe dédié à la réforme du pilotage. L'accompagnement des évolutions de la démographie et des évolutions des secteurs professionnels sont les vecteurs affichés de cette orientation. Ainsi, l'autonomie de l'établissement sera renforcée pour accompagner l'individualisation des parcours et la modularisation des qualifications par l'octroi de 10% minimum de la DGH à gérer. Les DRAAF auront à arbitrer les dotations pour accompagner les évolutions différenciées de l'offre régionale des formations. Elles sont invitées à renforcer les

mutualisations entre établissements public/public et public/privé. Déjà, de nombreuses restructurations d'établissements publics sont en cours. Un renforcement de la concertation est envisagé, notamment au prix d'une modification de la composition des CREA et de leur fonctionnement. La cohérence du système sera garantie par la DGER qui définira les grands axes du système, assurera le suivi des régions, l'appui et l'expertise à l'enseignement agricole et sera garante de l'effectivité des décisions prises.

Le service public et son unicité seront conduits à régresser avec l'application de ces orientations. La différenciation des évolutions des structures dans chacune des régions et des parcours de formation devient la règle. Les qualifications à la carte prennent forme et dans ce contexte, préserver de dignes conditions de travail aux enseignants deviendra très vite un challenge.

L'absence d'investissement éducatif durable est la principale caractéristique de cette présentation faite par le Ministre. Autant de bonnes raisons pour rejoindre l'intersyndicale de l'EAP dans l'action pour une rentrée sans notes et sans CCF.

Serge Pagnier



Congrès d'Albi Mandat pour la création d'un ministère unique de l'éducation

Le Snetap s'adresse au Président de la République

Les délégués du SNETAP réunis au Congrès national du SNETAP à Albi en novembre 2007 ont adopté un mandat relatif à la tutelle de l'Enseignement Agricole en demandant la création d'un ministère unique de l'Éducation qui regrouperait l'Éducation Nationale, l'Enseignement Agricole et le cas échéant, l'Enseignement Maritime (dont l'intégration au MAP est actuellement en discussion).

Ce mandat, adopté par les congressistes à l'unanimité moins 5 abstentions, a ensuite fait l'objet de débats, d'abord dans des assemblées interrégionales regroupant les secrétaires régionaux et les secrétaires de section puis dans des assemblées générales de syndicats organisées dans les établissements tout au long du printemps 2008.

L'ensemble des adhérents a ensuite été consulté en mai 2008 et 58% des votants ont validé le mandat du congrès d'Albi (Cf. communiqué du CSN des 28 et 29 mai 2008 qui faisait état des résultats de la consultation des adhérents).

Le Bureau National a ensuite débattu pour savoir quel niveau de l'État devait être saisi de cette demande du SNETAP et le choix s'est porté sur le Président de la République plutôt que le Premier ministre.

Un projet de lettre au chef de l'État a été soumis au CSN des 23 et 24 septembre, qui l'a amendé.

Afin que vous soyez tous complètement informés, vous trouverez ci-contre la lettre qui a été adressée au Président de la République.

AM

Lettre au p



Monsieur le Président,
Le Snetap-FSU, syndicat majoritaire des personnels de l'Enseignement Agricole Public, s'adresse à vous pour vous exposer les raisons qui ont conduit son dernier congrès national (réuni à ALBI en novembre 2007) à adopter un **mandat relatif à la création d'un ministère unique de l'Éducation, qui réunirait l'Éducation Nationale, l'Enseignement Agricole et, le cas échéant, l'Enseignement maritime.**

Nous tenons à vous indiquer que compte tenu de l'importance des enjeux liés à ce mandat, nous avons organisé une consultation de l'ensemble de nos adhérents, postérieurement à l'adoption du mandat par notre congrès, consultation qui a majoritairement validé l'orientation prise. Pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste, nous précisons que nos adhérents exerçant dans l'enseignement maritime n'ont pas été consultés puisque la question posée résultait de l'analyse de la situation constatée dans l'Enseignement Agricole Public.

L'Enseignement Agricole Public constitue une composante originale du Service Public d'Éducation et, depuis la rénovation pédagogique qui y a été engagée dans les années 1980, il a développé des pratiques éducatives et pédagogiques différentes de celles mises en œuvre dans les établissements relevant de l'Éducation Nationale. Ces pratiques ont démontré leur pertinence puisqu'elles ont permis de conduire des élèves, dont certains avaient auparavant connu des difficultés scolaires, à l'obtention d'une qualification et à une insertion professionnelle réussie. Les enquêtes statistiques publiées annuellement par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture confirment ces résultats très honorables, avec un taux global de réussite aux examens (tous niveaux confondus) supérieur à 80% et des taux d'insertion variant de 65 à 95% selon les niveaux concernés (taux moyen de 85%).

Il faut préciser que ces résultats ont notamment pu être atteints du fait d'un environnement favorable lié à plusieurs facteurs : établissements de taille humaine, largement



résident de la République

ouverts sur leur environnement tant géographique, social que professionnel ; présence d'internats ; implication forte de communautés éducatives soudées du fait de leur taille raisonnable (incluant toutes les catégories de personnels qui y travaillent) ; coexistence dans un même établissement des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) ; effectifs des classes permettant un suivi individuel des élèves ; coexistence dans un même établissement des différentes modalités de formation (voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue) du fait de la structure des EPL qui comportent plusieurs centres (lycée, CFAA, CFPPA)* ; présence d'ingénieurs (IGREF - IAE)** parmi les enseignants ; existence d'un enseignement spécifique, l'éducation socioculturelle, qui combine enseignement et animation socioculturels au sein des établissements ; pédagogie de projets qui participe de l'acquisition de l'autonomie par les élèves ; pluridisciplinarité qui permet de croiser les apports disciplinaires et de donner du sens aux apprentissages, facilitant ainsi l'acquisition de savoirs et de savoir faire par les élèves ; cursus technologiques ou professionnels comportant des périodes de stages en milieu professionnel ; présence d'exploitations agricoles et/ou d'ateliers technologiques qui constituent, selon la voie de formation concernée (technologique ou professionnelle), un terrain de découverte, d'observation, d'initiation à des domaines professionnels ou d'apprentissage de gestes techniques ainsi qu'un outil produisant des références technico-économiques, qui fournit un support grandeur nature à plusieurs enseignements (économie, gestion, zootechnie, agronomie, agroéquipements...) ; enrichissement de la formation par la participation des établissements à d'autres missions confiées par la loi (développement et animation des territoires ruraux ; insertion scolaire, sociale et professionnelle des élèves et des apprentis, insertion sociale et professionnelle des adultes ; expérimentation et recherche appliquée ; coopération internationale)... Ces missions, définies par la loi du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public, ont été enrichies par

la loi d'orientation agricole du 10 juillet 1999 et par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

Même si les statistiques ministérielles ne s'en font pas toujours l'écho, car elles tendent à globaliser les résultats du « système Enseignement Agricole » sans distinguer les résultats de ses différentes composantes, nous tenons en outre à souligner le caractère très promotionnel de l'Enseignement Agricole Public, qui se concrétise par des taux de poursuite d'études élevés entre ses différents niveaux (du niveau VI au niveau III, et au-delà dans l'enseignement supérieur long). En cela, l'Enseignement Public se distingue des autres composantes (privées) de l'Enseignement Agricole dont les formations relèvent majoritairement du niveau V alors que celles de l'Enseignement Public se répartissent de façon assez équilibrée entre les différents niveaux, malgré une réduction des niveaux VI et V imposée par une politique de redéploiements structurels à coût constant (toute ouverture nouvelle au niveau IV ou III le plus souvent gagée par une fermeture au niveau V ou VI). Il en est de même pour la répartition des formations entre les différents secteurs professionnels (production, transformation, aménagement et services), l'enseignement public ayant conservé une proportion significative de classes de la filière « production », qui reste le premier secteur de formation malgré la diminution constante du nombre d'exploitations agricoles et la perte d'attractivité induite pour cette filière, alors que dans l'enseignement privé, c'est le secteur « services » qui est le secteur majoritaire. La globalisation des chiffres tend à masquer l'apport spécifique de l'Enseignement Agricole Public à l'effort national de scolarisation, de formation et d'insertion, critique que l'on peut également adresser aux indicateurs retenus par la LOLF ainsi qu'à ceux qui ont été associés à l'outil de pilotage de l'Enseignement Agricole, le Schéma Prévisionnel National des Formations.

Cette absence de distinction des performances comparées des différentes composantes a gravement nui à l'Enseignement Public qui a, ces dernières années (2002-2007), supporté la majeure partie des

réductions de moyens. L'inadéquation entre les besoins et les moyens a de plus conduit la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) à imposer au Service Public des mesures comme le plafonnement des recrutements (effectif maximum autorisé – et financé – limité à 16 ou 24 élèves selon les filières ou les niveaux), mesure dont l'enseignement privé a été exonéré. Les conséquences ne s'en sont pas fait attendre : entre 2002 et 2007, l'Enseignement Public a vu la part qu'il représentait réduite de plus de 3 points, régressant de plus de 40% à moins de 37% des effectifs totaux scolarisés [Dans les régions du grand Ouest ou d'autres comme le Nord Pas de Calais, la part représentée par le Public est tombée en dessous de 20%, voire de 18%, ce qui ne nous paraît pas du tout conforme à l'esprit de la Constitution]. Ce plafonnement – qui contraint les établissements publics à refuser des élèves alors que leur mission est de les accueillir – reflète de notre point de vue une vision à très court terme qui ne prend en compte que l'économie immédiate réalisée en maintenant les effectifs sous le seuil de dédoublement, mais il fragilise l'ensemble du système car avec les déperditions d'élèves constatées au fil des années (redoublement, changement d'orientation, sortie vers la vie active...), les classes d'aval ne disposent plus d'un vivier suffisant pour assurer leur pérennité, notamment quand les classes d'amont sont limitées à 16 élèves. C'est tout l'équilibre et la cohérence du système qui sont ainsi remis en cause. Il nous arrive même de faire l'hypothèse qu'il s'agit d'une stratégie délibérée qui vise à affaiblir l'Enseignement Public voire à le faire disparaître à terme.

L'insuffisance des moyens a par ailleurs conduit à de nombreuses fermetures de classes dans les établissements publics (environ 200 entre 2002 et 2007 et une trentaine à la rentrée 2008), à la réduction des horaires d'enseignement, à la suppression d'options, à la quasi disparition des heures de soutien, à une forte remise en cause des dédoublements, ce qui a affaibli l'offre de formation des établissements publics tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Le bilan aurait pu être encore plus négatif si les personnels ne s'étaient pas mobilisés à l'appel de leurs organisations syndicales et en particulier du Snetap-FSU, qui est constamment intervenu pour défendre le Service Public d'Enseignement Agricole, ce qui a souvent permis d'atténuer les reculs programmés sans toutefois pouvoir les éviter.

Les perspectives annoncées pour l'actuelle législature (2007-2012) par la note de service DGER du 21 septembre 2007 ont encore assombri l'horizon en inscrivant l'Enseignement Agricole Public dans une spirale de déclin, avec une diminution programmée de la dotation globale horaire de 3% par an et la volonté affichée de faire disparaître certaines classes (4^e et 3^e technologiques, voie générale conduisant au baccalauréat scientifique notamment) en annonçant qu'elles n'étaient pas des formations prioritaires, ou de refondre l'offre de formation en révisant à la baisse la carte des implantations (décision annoncée pour les BTS). Précisons qu'à ce jour, nous ne disposons d'aucune visibilité sur les orientations retenues pour les prochaines rentrées car la publication de la note de service relative à la préparation de la rentrée 2009 a été repoussée à la fin du mois d'octobre.

C'est dans ce contexte de forte dégradation de la situation de l'Enseignement Agricole Public et d'assombriement radical de ses perspectives que les adhérents du SNETAP ont mené à l'automne 2007 leur réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la pérennité de cette composante du Service Public d'Éducation et se sont interrogés sur la tutelle exercée par le ministère de l'Agriculture, à un moment où l'existence même de ce ministère faisait également question.

Dans un contexte de réduction constante des moyens, l'Enseignement Agricole Public – dont le programme budgétaire [programme 143] est rattaché à la mission interministérielle « Enseignement scolaire » dans le cadre de la LOLF, mais dont le plafond d'emplois et le plafond de masse salariale continuent de relever du ministère de l'Agriculture – subit

les effets négatifs liés aux arbitrages successifs effectués en matière budgétaire :

- Arbitrages sur la répartition des moyens entre ministères ;
- Arbitrages entre les différentes missions du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ;
- Arbitrages entre les différentes actions du programme 143 et en particulier entre les actions n° 1 (enseignement public) et n° 2 (enseignement privé), car contrairement aux dispositions existant à l'Education Nationale, public et privé sont réunis dans un seul et même programme.

Cet état de choses n'a pas été bénéfique à l'Enseignement Public, d'une part parce que les arbitrages internes du ministère de l'Agriculture ont souvent fait peser les restrictions plus lourdement sur la composante publique que sur celles du privé et d'autre part, parce que les améliorations aux projets de Lois de finances intervenues lors des débats budgétaires ont essentiellement été votées au profit de l'enseignement privé.

Par ailleurs, compte tenu de l'échelle de l'Enseignement Agricole (environ 175 000 élèves, dont 65 000 dans le Public), les effets des mesures budgétaires ont comparativement eu un impact beaucoup plus fort que dans un système de la taille de l'Education Nationale. Cet aspect des choses est également souligné dans le rapport qu'un groupe de pilotage, présidé par la Sénatrice Françoise FERAT, vient de rendre au ministre de l'Agriculture sur les orientations à prendre lors de l'élaboration du 5^e Schéma National Prévisionnel des Formations, dont les travaux ont été lancés par M. Michel Barnier lors du CNEA du 7 octobre.

Nous tenons à vous rappeler, Monsieur le Président, notre attachement à la défense de l'Enseignement Public ainsi qu'au respect du 13^e alinéa du préambule de la Constitution qui dispose :

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »

Nous souhaitons également vous informer que nous avons toujours été critiques sur le choix de la tutelle de l'Enseignement Agricole. Le rattachement d'une composante du système éducatif à un ministère

technique constitue une exception puisque la plupart des filières professionnelles et technologiques relèvent de l'Education Nationale ; il constitue également une exception par rapport aux autres pays européens. Cette tutelle du ministère de l'Agriculture, au sein duquel les organisations professionnelles majoritaires ont longtemps été en situation de quasi co-gestion, a lourdement pesé sur le modèle d'agriculture (productiviste) qui y était majoritairement enseigné, même si, ici et là, des enseignants essayaient d'ouvrir leurs élèves à des pratiques alternatives afin de leur donner les outils et le regard critique qui leur permettraient de faire des choix au moment de leur entrée dans la vie professionnelle et de leur installation en agriculture. Alors que l'inscription des activités économiques dans une perspective de développement durable a été affirmée comme une des priorités de votre quinquennat, nous continuons de nous interroger sur le bien-fondé de la tutelle du ministère de l'Agriculture sur une des composantes du système éducatif.

Tirant par ailleurs les leçons des effets des décisions prises au cours des dernières années et refusant de se résoudre à l'affaiblissement croissant de l'Enseignement Agricole Public ainsi qu'à la dégradation de son offre de formation – qui correspond de fait à une privatisation rampante de l'Enseignement Agricole – **les adhérents du Snetap-FSU ont décidé de demander la création d'un ministère unique de l'Education, rassemblant les différentes composantes du système éducatif (Education Nationale, Enseignement Agricole et, le cas échéant, Enseignement Maritime) sans pour autant les confondre.**

Nous ne sommes en effet pas demandeurs d'une intégration au ministère de l'Education Nationale car les personnels de l'Enseignement Agricole Public sont très attachés aux pratiques éducatives et pédagogiques qu'ils ont contribué à construire au cours des vingt-cinq dernières années, ainsi qu'aux liens qu'ils ont tissés avec leur environnement géographique, social et professionnel, qui font de leurs établissements des acteurs des territoires au cœur desquels ils sont implantés. Le rassemblement des composantes du système éducatif au sein d'un même ministère – qui reste à inventer – allant de pair avec le maintien de leur identité propre et de leurs spécificités, permettrait de notre point de vue d'intéressantes mises en synergie

ainsi que des échanges profitables à tous, source d'un enrichissement mutuel. Le modèle d'apprentissage public qui existe au sein de nos établissements pourrait être repris plus largement, le service public de formation professionnelle pourrait gagner en vigueur avec les apports conjoints des GRETA de l'Education Nationale et des CFPPA de l'Enseignement Agricole Public. Et les pratiques éducatives et pédagogiques propres à l'Enseignement Agricole pourraient utilement nourrir une réflexion commune sur les évolutions futures du système éducatif dans son ensemble.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, notre démarche vise avant tout à sauvegarder une composante du Service Public d'Education et de Formation à laquelle nous sommes très attachés parce qu'elle a su démontrer sa capacité à innover, à proposer une alternative en matière d'éducation et à faire réussir les élèves.

Nous souhaiterions pouvoir nous en entretenir de façon plus complète avec l'un de vos conseillers, c'est pourquoi nous sollicitons une audience auprès du membre de votre Cabinet en charge des questions d'éducation pour apporter toutes précisions ou explications complémentaires dont vous souhaiteriez disposer.

Vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Annick MERRIEN
Secrétaire Générale

* CFAA : Centre de Formation d'Apprentis Agricole – CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

** IGRF : Ingénieur du Génie Rural et des Eaux et Forêts – IAE : Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement



Fiche à photocopier et à envoyer à l'élu de votre CAP (voir page 4)

Avancement

FICHE DE PROMOTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET CPE

Nom : Corps :
 Prénom : Echelon :
 Date de naissance : Discipline :
 numéro de téléphone personnel :
 Etablissement :
 Région : Fonction :
 Date d'entrée dans le service public :
 Date de stagiarisation dans le corps :
 Mode d'intégration dans le corps :
 Par concours Par liste d'aptitude
 Après détachement Par loi de titularisation

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

TITULARISATION PAR LES VOIES DE RECRUTEMENT STATUTAIRE NORMALES	TITULARISATION PAR LA LOI DE TITULARISATION
---	---

Reclassement :

Date d'effet :
 Echelon :
 Ancienneté conservée :

Reclassement :

Date d'effet :
 Echelon :
 Ancienneté conservée :
 Fractions d'ancienneté reportées sur les 4 années suivant la première nomination (voir arrêté de reclassement) :
 1^{er} septembre :
 1^{er} septembre :
 1^{er} septembre :
 1^{er} septembre 19..... :

ÉCHELONS	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Date d'effet PLPA 1 ^{er} grade PLPA 2, PCEA, CPE										
Ancienneté conservée PLPA 1 ^{ER} grade PLPA 2, PCEA, CPE										
Rythme d'avancement (1)										

(1) - préciser : « grand choix » (GC) ; « choix » (C) ; « ancienneté » (A)

VOS TROIS DERNIÈRES NOTES ADMINISTRATIVES

► 2005 – 2006 :
 ► 2006 – 2007 :
 ► 2007 – 2008 :

RÉVISION DE LA DERNIÈRE NOTE ADMINISTRATIVE

► Avez-vous demandé la révision de votre dernière note administrative ? Oui Non
 ► Si oui, nous adresser copie du dossier.

Le combat laïque continue Non à la "laïcité positive"

Bref rappel chronologique :
20 décembre 2007 :

Nicolas Sarkozy, lors de sa visite au pape Benoît XVI, déclare : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé... parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance... »

Les organisations laïques réagissent en lançant l'appel : « Sauvegardons la laïcité de la République ».

150 000 signatures sont recueillies, 145 organisations associatives, philosophiques et syndicales, sont signataires de cet appel qui se termine ainsi : « les organisations signataires s'opposent à toute tentative qui mettrait de fait en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. »

12-15 septembre 2008 : venue du pape Benoît XVI en France

A l'occasion de cette visite, nous tenons à exprimer notre refus de « la laïcité positive », terme utilisé par Benoît XVI, puis repris par Nicolas Sarkozy, dans son discours du 12 septembre 2008 à l'Élysée. Citons quelques passages de ce discours : « Très Saint Père, le dialogue entre la foi et la raison a occupé une part prépondérante de votre cheminement intellectuel... », « J'en appelle une nouvelle fois à une laïcité positive, une laïcité qui respecte, une laïcité qui rassemble... », « la France a engagé avec l'Europe une réflexion sur la moralisation du capital financier. La croissance économique n'a aucun sens si elle est sa propre finalité... Seuls l'amélioration de la situation du plus grand nombre et l'épanouissement de la personne constituent ses buts légitimes. Mais cet enseignement est au cœur de ce que je me permets d'appeler la doctrine sociale de l'église... Notre devoir est donc d'entendre ce que vous avez à nous dire sur cette question. »

Comme l'immense majorité des Français, nous sommes attachés à la laïcité sans adjectif, c'est-à-dire

à une laïcité qui distingue la sphère publique de la société civile et la sphère privée. Cette laïcité a pour valeur intrinsèque le respect de l'individu et son objectif est de rassembler les citoyens, ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas.

La loi du 9 décembre 1905, dite loi de séparation des églises et de l'État, tient sagement à distance le politique du religieux, dans l'intérêt des deux. C'est une loi de sagesse. Nous refusons l'évolution de la laïcité qui conduirait à une religion civile à l'américaine et au financement public des lieux de culte. Nous appelons à une grande vigilance vis à vis de tous les intégrismes.

Le plus grand mal des banlieues ne vient pas du fait qu'elles seraient devenues des « déserts spirituels », comme le prétend Nicolas Sarkozy. En réalité ces ghettos souffrent d'un ascenseur social bloqué, du chômage des jeunes, du recul des services publics. Nous n'avons pas la prétention de croire, comme le président et son équipe que « Dieu est dans la pensée et dans le cœur de chaque homme ». La question spirituelle ne nous semble pas relever des missions du chef de l'État. Nous le disons sans détour : dans la transmission des principes de la République, le curé, le pasteur, le rabbin ou l'imam ne pourront jamais remplacer l'instituteur. Enseigner que la croissance économique doit avoir pour finalité l'amélioration de la situation du plus grand nombre et l'épanouissement de l'individu, est le message même de l'Humanisme qui prend l'homme comme valeur suprême. Les religions ont un message d'une autre nature, qui ne concerne pas le Président d'un État laïque.

Mais ne soyons pas naïfs. Dès que possible, M. Sarkozy et les forces politiques qui le soutiennent (rapport Machelon), chercheront sous couvert de modernisme à « toiletter » la loi de séparation des églises et de l'État et notamment l'Article 2 de cette loi qui précise : « la République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte ».

Prétendre que la laïcité doit être positive, c'est nier ce qu'est la

loi de séparation des églises et de l'État. Le pape est l'homme de « la laïcité positive », c'est-à-dire du droit pour la religion d'entrer dans la sphère publique et d'y être reconnue comme partie prenante, c'est donc le contraire de la laïcité, définie en France depuis la Troisième République, notamment par la loi de 1905. Lors de son intronisation comme chanoine du Latran, Nicolas Sarkozy a donné son accord à cette nouvelle définition de la laïcité, qui en fait est un projet de reconfectionnalisation de la société civile française.

Jamais la laïcité dans notre pays n'a été à ce point mise en péril.

En conséquence, tous les citoyens attachés à la laïcité républicaine, doivent s'unir à l'initiative du Comité National d'Action Laïque (CNAL) sur un mot d'ordre simple et clair « Ne touchez pas à la loi de 1905, ne touchez pas à notre République ».

Jean Coudert

